



**R E N A U L T**

**U S I N E D E F L I N S**

**Contrôle du bruit dans l'environnement**

**Rapport du diagnostic acoustique réglementaire**

**NOS REF : r1608001b-pl2.odt**

**N°affaire : 2015-350a-fk1**

Angers, le 31 août 2016

---

**GROUPE GAMBA**  
une filiale de GAMBA INTERNATIONAL

**Nos agences**

Angers  
Fort de France  
Garges-Lès-Gonesse  
Labège  
Marseille

Rodez  
Saint-Denis  
Toulouse  
Villejust

contact@acoustique-gamba.fr

**Siège social**

163 rue du Colombier  
31670 LABEGE  
Tél : +33 (0)5 62 24 36 76

SAS au capital de 320 520 €  
Code APE 7112 B  
SIRET 450 059 001 000 21  
<http://www.gamba-acoustique.fr>

# SOMMAIRE

<b>1. PRÉAMBULE.....</b>	<b>3</b>
<b>2. HORAIRES ET ACTIVITÉS DU SITE.....</b>	<b>4</b>
<b>3. OPÉRATIONS DE MESURAGE.....</b>	<b>4</b>
3.1. Emplacements des points de mesurage.....	4
3.2. Date des mesurages.....	4
3.3. Matériel utilisé.....	6
3.4. Réglage des appareils.....	6
3.5. Conditions météorologiques.....	6
<b>4. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE MESURE.....</b>	<b>7</b>
4.1. Niveaux sonores sur la période diurne.....	7
4.2. Niveaux sonores sur la période nocturne.....	8
<b>5. DIAGNOSTIC ACOUSTIQUE RÉGLEMENTAIRE.....</b>	<b>9</b>
5.1. Indicateur de bruit retenu pour le calcul de l'émergence.....	9
5.2. Émergences sonores.....	9
5.3. Niveaux sonores en limites de propriété.....	10
5.4. Tonalité du bruit des installations.....	10
<b>CONCLUSIONS.....</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE 1 : DÉTAILS DES MESURAGES.....</b>	<b>12</b>
<b>ANNEXE 2 : DONNÉES MÉTÉOROLOGIQUES.....</b>	<b>26</b>
<b>ANNEXE 3 : EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES.....</b>	<b>31</b>
<b>ANNEXE 4 : CARNETS MÉTROLOGIQUES.....</b>	<b>34</b>

# 1. Préambule

La société *RENAULT* exploite un site de production, l'usine de FLINS (78). Ce site qui est une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation, doit faire l'objet de mesures périodiques de niveaux d'émissions sonores. Dans ce cadre, la société *RENAULT* a sollicité *GAMBA Acoustique* afin de réaliser ces mesures.

Notre mission a consisté en la réalisation de mesurages afin de contrôler la conformité du site, sur les deux périodes réglementaires jour (7h à 22h) et nuit (22h à 7h), vis à vis des exigences réglementaires portant sur :

- les niveaux sonores ambiants en limite de propriété,
- les émergences réglementaires en ZER (Zones à Émergences Réglementées).

Les exigences réglementaires en matière d'émissions sonores dans l'environnement du site sont présentées en [annexe 3](#).

Ce rapport présente les résultats de cette mission.

## **2. Horaires et activités du site**

L'usine RENAULT FLINS s'occupe de l'emboutissage, de la tôlerie, de la peinture et du montage de certains véhicules de la marque. Elle fonctionne 7/7j, 24h/24h.

## **3. Opérations de mesurage**

### **3.1. Emplacements des points de mesurage**

Les points de mesures ont été choisis par la société *RENAULT* sur la base des précédentes campagnes de mesurage.

Les mesures ont été réalisés en 9 points en limites de propriété et 4 points représentatifs des zones à émergence réglementée (ou ZER) les plus proches des installations :

- Point 1 à 8 et 1 bis : en limites de propriété du site,
- Point 2 bis : en ZER, sur l'île verte - lot 177
- Point 4 bis : en ZER, 7 avenue du Maréchal JOFFRE, 78410 AUBERGENVILLE
- Point 5 bis : en ZER, 31 boulevard du Commerce, 78410 AUBERGEVILLE
- Point 6 bis : en ZER, 4 rue Maurice Genevoix, 78410 AUBERGENVILLE

Les points de mesures sont repérés sur un plan de situation en page suivante.

### **3.2. Date des mesurages**

Les mesurages ont été réalisés du mardi 26 juillet à 14h au mardi 2 Août 2016 à 12h.

Les mesurages des niveaux sonores ambiants ont été réalisés lors d'un fonctionnement normal de l'usine.

L'arrêt des installations ayant été progressif à partir de 12h12, les mesurages des niveaux résiduels (installations à l'arrêt) ont été relevés à partir du vendredi 29 juillet 2016 22h jusqu'au lundi 1er août 2016 7h45, heure correspondant à la mise en route de compresseurs suite à l'arrêt pour maintenance des tours aérorefrigérantes du bâtiment AF1.

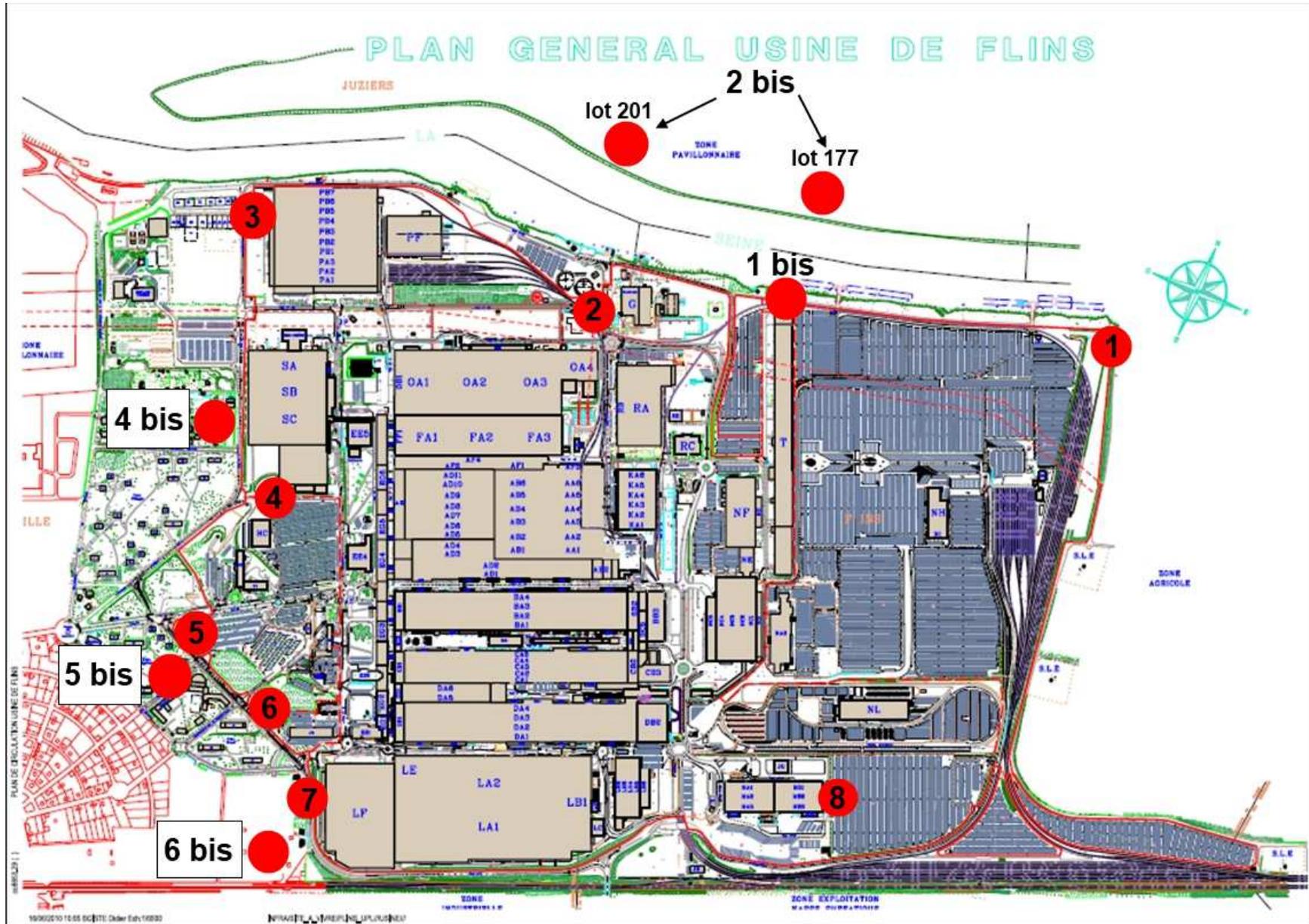


Illustration 1: Emplacements des points de mesures

### **3.3. Matériel utilisé**

- 10 sonomètres intégrateurs stockeurs de 01dB type SOLO, de classe 1, homologués,
- Logiciels de dépouillement et d'analyse dBTRAIT version 32 bits de 01dB,
- 1 calibreur de classe 1 AKSUD 5117.

Les carnets d'homologation sont reportés en [annexe 4](#).

### **3.4. Réglage des appareils**

- La durée d'intégration choisie est à 1 seconde,
- Les acquisitions enregistrent le dB(A) et les bandes de 1/3 d'octave,
- Les sonomètres sont synchronisés sur la même horloge.

### **3.5. Conditions météorologiques**

Comme le prévoit la norme NFS 31-010, les mesures ont été faites selon les conditions suivantes :

- un vent inférieur à 5m/s ;
- absence de précipitation.

Les périodes de mesures ne rentrant pas dans le cadre de ces conditions sont supprimées de l'analyse.

Les conditions météorologiques sur les périodes couvrant les mesurages sont reportées sous forme de tableau de données horaires (station du CHAPET et MAGNANVILLE) en [annexe 2](#).

## 4. Présentation des résultats de mesure

Les résultats sont présentés de manière complète en [annexe 1](#). Il y figure pour chacun des points :

- L'évolution temporelle des niveaux sonores mesurés en dB(A),
- Le tableau, en périodes jour (de 7h à 22h) et nuit (de 22h à 7h), des valeurs des niveaux de pression acoustique continus équivalents,  $L_{A,eq}$ , ainsi que les indices fractiles  $L_{A,90}$ ,  $L_{A,50}$  et  $L_{A,10}$ .

### 4.1. Niveaux sonores sur la période diurne

**Remarques :** les périodes suivantes ont été retirées de l'analyse :

- En tout point : les périodes où la météo ne respectait pas les conditions de la norme NFS 31-010 exposées au chapitre 3.5 ;
- Aux points en ZER : le vendredi 29 juillet 2016, la période d'arrêt progressif des installations commençant à 12h12 jusqu'à 22h et à partir du lundi 7h45, mise en route de compresseurs suite à l'arrêt pour maintenance des tours aéroréfrigérantes du bâtiment AF1.
- Au point 4 bis : le mercredi 27 Juillet 2016 entre 9h et 11h, une (ou plusieurs) source de bruit importante d'origine inconnue est venue perturber la mesure.

#### 4.1.1. En ZER

Le tableau ci-dessous synthétise les valeurs des niveaux de pression acoustique continus équivalents pondérés A ( $L_{A,eq}$ ) et les valeurs de l'indice fractile  $L_{A,50}$  obtenues, en périodes diurne lors des phases d'ambient et de résiduel, aux points en ZER.

Toutes les valeurs sont arrondies au ½ dB(A) près.

	Niveaux sonores période diurne 7h – 22h					
	Ambiant			Résiduel		
	Laeq	L50	Laeq – L50	Laeq	L50	Laeq – L50
Pt2bis	50.5	45.5	5.0	48.5	40.5	8.0
Pt4bis	46	42.5	3.5	42.5	38.5	4.0
Pt5bis	52.5	47	5.5	50	43.5	6.5
Pt6bis	49.5	45	4.5	45	40	5.0

Tableau 1: Niveaux sonores ambiants et résiduels sur la période diurne

#### 4.1.2. En limite de propriété

Le tableau ci-dessous synthétise les valeurs des niveaux de pression acoustique continus équivalents pondérés A ( $L_{A,eq}$ ) obtenues, en périodes diurne lors du fonctionnement des installations aux points en limite de propriété.

Toutes les valeurs sont arrondies au ½ dB(A) près.

Ambiant Jour	
Laeq	
Pt1	47.5
Pt1bis	54
Pt2	56.5
Pt3	57.5
Pt4	60
Pt5	55.5
Pt6	52
Pt7	61
Pt8	54

Tableau 2: Niveaux sonores en limite de propriété sur la période diurne

#### 4.2. Niveaux sonores sur la période nocturne

**Remarques :** les périodes suivantes ont été retirées de l'analyse :

- En tout point : les périodes où la météo ne respectait pas les conditions de la norme NFS 31-010 exposées au chapitre 3.5.
- Au points en ZER : à partir du lundi 1er septembre 7h45, mise en route de compresseurs suite à l'arrêt pour maintenance des tours aéroréfrigérantes du bâtiment AF1.

**Les niveaux sonores résiduels analysés ont été prélevés sur le week-end, période où l'activité humaine est généralement plus faible que lors des jours ouvrés.**

##### 4.2.1. En ZER

Le tableau ci-dessous synthétise les valeurs des niveaux de pression acoustique continus équivalents pondérés A ( $L_{A,eq}$ ), et les valeurs de l'indice fractile  $L_{A,50}$  obtenues, en périodes nocturne lors des phases d'ambiant et de résiduel, aux points en ZER.

Toutes les valeurs sont arrondies au ½ dB(A) près.

Niveaux sonores période nocturne 7h – 22h						
	Ambiant			Résiduel		
	Laeq	L50	Laeq – L50	Laeq	L50	Laeq – L50
Pt2bis	47.5	43	4.5	44	39	5.0
Pt4bis	41	38	3.0	38.5	35.5	3.0
Pt5bis	45.5	42	3.5	43	38.5	4.5
Pt6bis	43	38	5.0	41	35.5	5.5

Tableau 3: Niveaux sonores ambiants et résiduels sur la période nocturne

## 4.2.2. En limite de propriété

Le tableau ci-dessous synthétise les valeurs des niveaux de pression acoustique continus équivalents pondérés A ( $L_{A,eq}$ ) obtenues, en périodes nocturne lors du fonctionnement des installations aux points en limite de propriété.

Toutes les valeurs sont arrondies au  $\frac{1}{2}$  dB(A) près.

	Ambiant nuit
	Laeq
Pt1	44
Pt1bis	53.5
Pt2	52
Pt3	53.5
Pt4	55
Pt5	51
Pt6	47
Pt7	57.5
Pt8	47.5

Tableau 4: Niveaux sonores en limite de propriété sur la période nocturne

## 5. Diagnostic acoustique réglementaire

### 5.1. Indicateur de bruit retenu pour le calcul de l'émergence

La réglementation stipule que, dans le cas où la différence  $L_{A,eq} - L_{A,50}$  est supérieure à 5 dB(A), on utilise comme indicateur d'émergence les valeurs des indices fractiles  $L_{A,50}$  calculées sur le bruit ambiant et le bruit résiduel. L'indice fractile  $L_{50}$  représente le niveau sonore atteint ou dépassé pendant 50 % du temps d'observation.

Ceci a pour objet de s'affranchir de bruits perturbateurs courts mais énergétiquement importants, tels que les bruits routiers discontinus par exemple qui ne sont souvent pas imputables à l'activité de l'installation classée pour l'environnement sur laquelle porte l'étude.

Le tableau suivant présente les indicateurs de bruit retenus pour le calcul de l'émergence :

	Jour (7h – 22h)	Nuit (22h – 7h)
Pt2bis	L50	L50
Pt4bis	Laeq	Laeq
Pt5bis	L50	Laeq
Pt6bis	L50	L50

Tableau 5: Indicateur de bruit retenu pour le calcul de l'émergence en fonction des points et de la période réglementaire

## 5.2. Émergences sonores

Le tableau ci-après présente en chacun des points en ZER les valeurs de niveaux sonores ambiants et résiduels retenus ainsi que les valeurs d'émergences sonores obtenues comparées aux valeurs admissibles. Toutes les valeurs sont arrondies au ½ dB(A) près.

Périodes	Emplacements	Niveaux sonores ambiants	Niveaux sonores résiduels	Émergences mesurées	Émergences admissibles	Conformité
Jour (7h-22h)	Pt2bis	45.5	40.5	5	5	OUI
	Pt4bis	46	42.5	3.5		
	Pt5bis	47	43.5	3.5		
	Pt6bis	45	40	5		
Nuit (7h-22h)	Pt2bis	43	39	4	4	OUI
	Pt4bis	41	38.5	2.5	4	
	Pt5bis	45.5	43	2.5	3	
	Pt6bis	38	35.5	2.5	4	

Tableau 6: Émergence sonore aux différents points de mesure

**Quelle que soit la période réglementaire considérée, les émissions sonores du site RENAULT FLINS sont conformes aux exigences réglementaires en chacun des points en Zone à Émergence Réglementée.**

## 5.3. Niveaux sonores en limites de propriété

Le tableau ci-dessous compare en chacun des points en limite de propriété, les valeurs des niveaux sonores ambiants mesurés aux seuils réglementaires admissibles pour chacune des périodes jour et nuit. Toutes les valeurs sont arrondies au ½ dB(A) près.

Période	Emplacement	Laeq	Seuil Réglementaire	Conformité
Jour (7h – 22h)	Pt1	47.5	70	OUI
	Pt1bis	54		
	Pt2	56.5		
	Pt3	57.5		
	Pt4	60		
	Pt5	55.5		
	Pt6	52		
	Pt7	61		
Nuit (22h – 7h)	Pt1	44	60	OUI
	Pt1bis	53.5		
	Pt2	52		
	Pt3	53.5		
	Pt4	55		
	Pt5	51		
	Pt6	47		
	Pt7	57.5		
Pt8	47.5			

**Quelle que soit la période considérée, les niveaux sonores ambiants en limite de propriété sont conformes aux exigences réglementaires en chacun des points**

## 5.4. Tonalité du bruit des installations

Au sens de l'arrêté du 23 Janvier 1997, le bruit émis par les installations de l'usine *RENAULT FLINS* dans l'environnement ne comporte aucune tonalité marquée.

## Conclusions

Les mesurages des niveaux sonores ambiants et résiduels réalisés du mardi 26 juillet 14h au mardi 02 août 2016 12h ont permis de caractériser les émissions sonores du site *RENAULT FLINS* afin d'en établir un diagnostic acoustique réglementaire.

Voici la synthèse des résultats du présent diagnostic. Le détail des résultats et analyse est présenté au paragraphe 5 en page 9.

	Conformité	
	Zone à Émergence Réglementée	Limite de propriété
<b>Point 2bis</b>	<b>OUI</b>	sans objet
<b>Point 4bis</b>		
<b>Point 5bis</b>		
<b>Point 6bis</b>		
<b>Point 1</b>	sans objet	<b>OUI</b>
<b>Point 1bis</b>		
<b>Point 2</b>		
<b>Point 3</b>		
<b>Point 4</b>		
<b>Point 5</b>		
<b>Point 6</b>		
<b>Point 7</b>		
<b>Point 8</b>		

P. LE ROUX

S. ALIBERT

---

## ANNEXE 1 : DÉTAILS DES MESURAGES

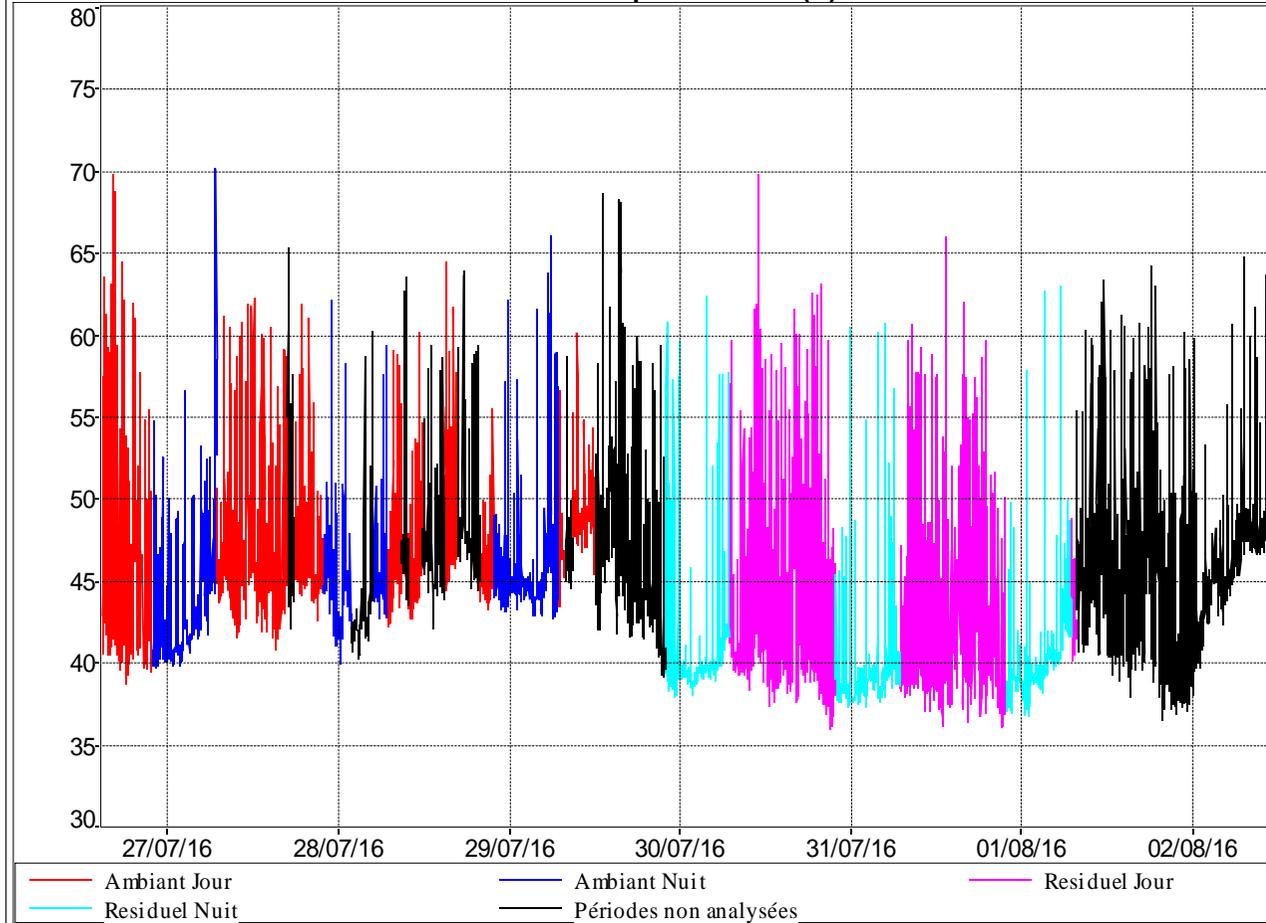
## Point 2 Bis

**Opérateur :**  
P. LE ROUX

**Emplacement :**  
ZER - Lot 187, Ile verte – JUZIERS

**Période :**  
26/07/2016 à 14h55 au 02/08/2016 à 11h15

### Évolution temporelle en dB(A)



### Résultat

Fichier	Pt2bis - ZER ile verte - GAIE4.CMG				
Lieu	Solo 061583				
Type de donnée	Leq				
Pondération	A				
Début	26/07/16 14:53:29				
Fin	02/08/16 11:16:24				
	Leq	L90	L50	L10	Durée
Source	particulier	dB	dB	dB	cumulée
Ambiant Jour	50.4	41.9	45.4	51.4	33:16:00
Ambiant Nuit	47.6	40.7	43.1	47.4	24:00:00
Residuel Jour	48.3	37.6	40.3	49.5	30:45:04
Residuel Nuit	44.2	37.8	39.2	42.3	27:00:00



\* Les périodes non analysées correspondent aux périodes de météo et/ou de fonctionnement des installations non conformes

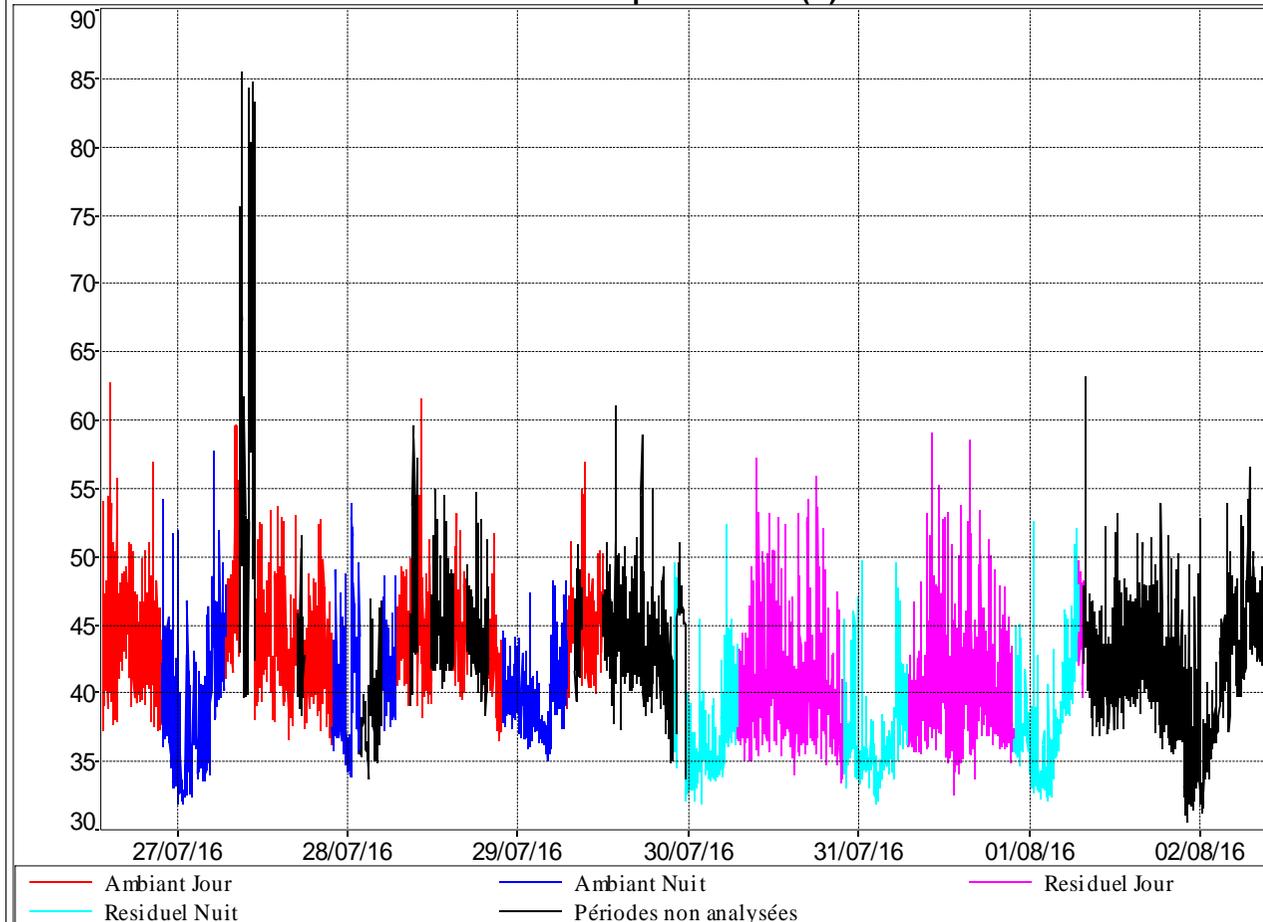
## Point 4 Bis

**Opérateur :**  
P. LE ROUX

**Emplacement :**  
ZER - 13 avenue du Maréchal Joffre – AUBERGENVILLE

**Période :**  
26/07/2016 à 13h35 au 02/08/2016 à 10h15

### Évolution temporelle en dB(A)



### Résultat

Fichier	Pt4bis - ZER Marechal Joffre - 2AF8 OK.C...				
Lieu	*** **				
Type de données	Leq				
Pondération	A				
Début	26/07/16 13:33:13				
Fin	02/08/16 10:17:29				
	Leq				Durée
	particulier	L90	L50	L10	cumulée
Source	dB	dB	dB	dB	h:min:s
Ambiant Jour	45.8	38.1	42.3	48.4	32:31:23
Ambiant Nuit	41.1	34	37.9	43.7	24:00:00
Residuel Jour	42.4	35.1	38.4	44.3	30:45:00
Residuel Nuit	38.7	33.2	35.6	40.4	25:46:08



\* Les périodes non analysées correspondent aux périodes de météo et/ou de fonctionnement des installations non conformes

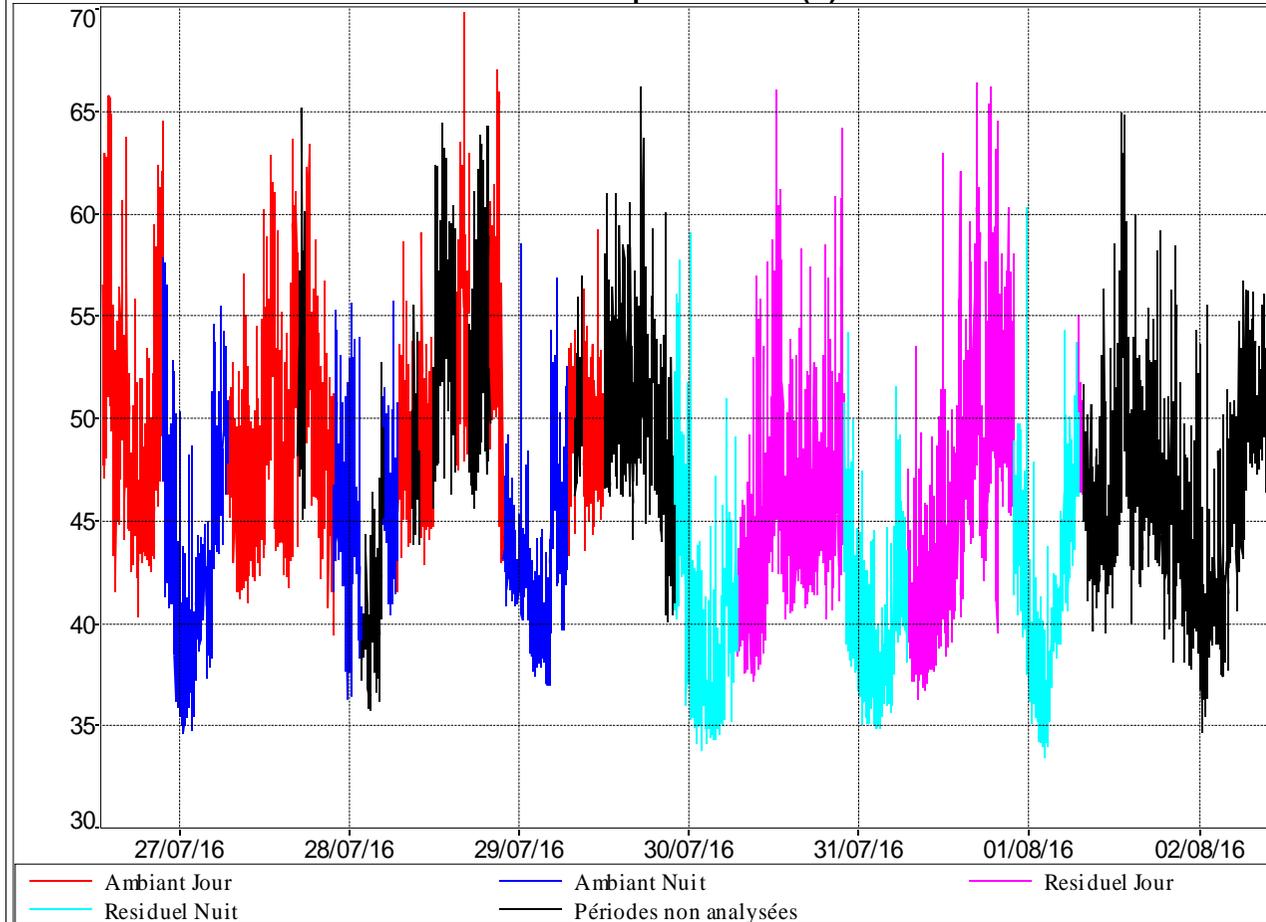
## Point 5 Bis

**Opérateur :**  
P. LE ROUX

**Emplacement :**  
ZER - 10 cours franco-belge – AUBERGENVILLE

**Période :**  
26/07/2016 à 13h15 au 02/08/2016 à 10h25

### Évolution temporelle en dB(A)



### Résultat

Fichier	Pt5bis - ZER cours franco belge- GAIES.C...				
Lieu	Solo gaie5-				
Type de données	Leq				
Pondération	A				
Début	26/07/16 13:15:23				
Fin	02/08/16 10:27:34				
	Leq				Durée cumulée
	particulier	L90	L50	L10	h:min:s
Source	dB	dB	dB	dB	
Ambiant Jour	52.6	42.6	47.1	53.7	34:52:15
Ambiant Nuit	45.3	37.3	41.9	48	23:57:39
Residuel Jour	50	38.4	43.6	50.9	30:44:02
Residuel Nuit	42.9	35.1	38.5	45.3	26:59:57



\* Les périodes non analysées correspondent aux périodes de météo et/ou de fonctionnement des installations non conformes

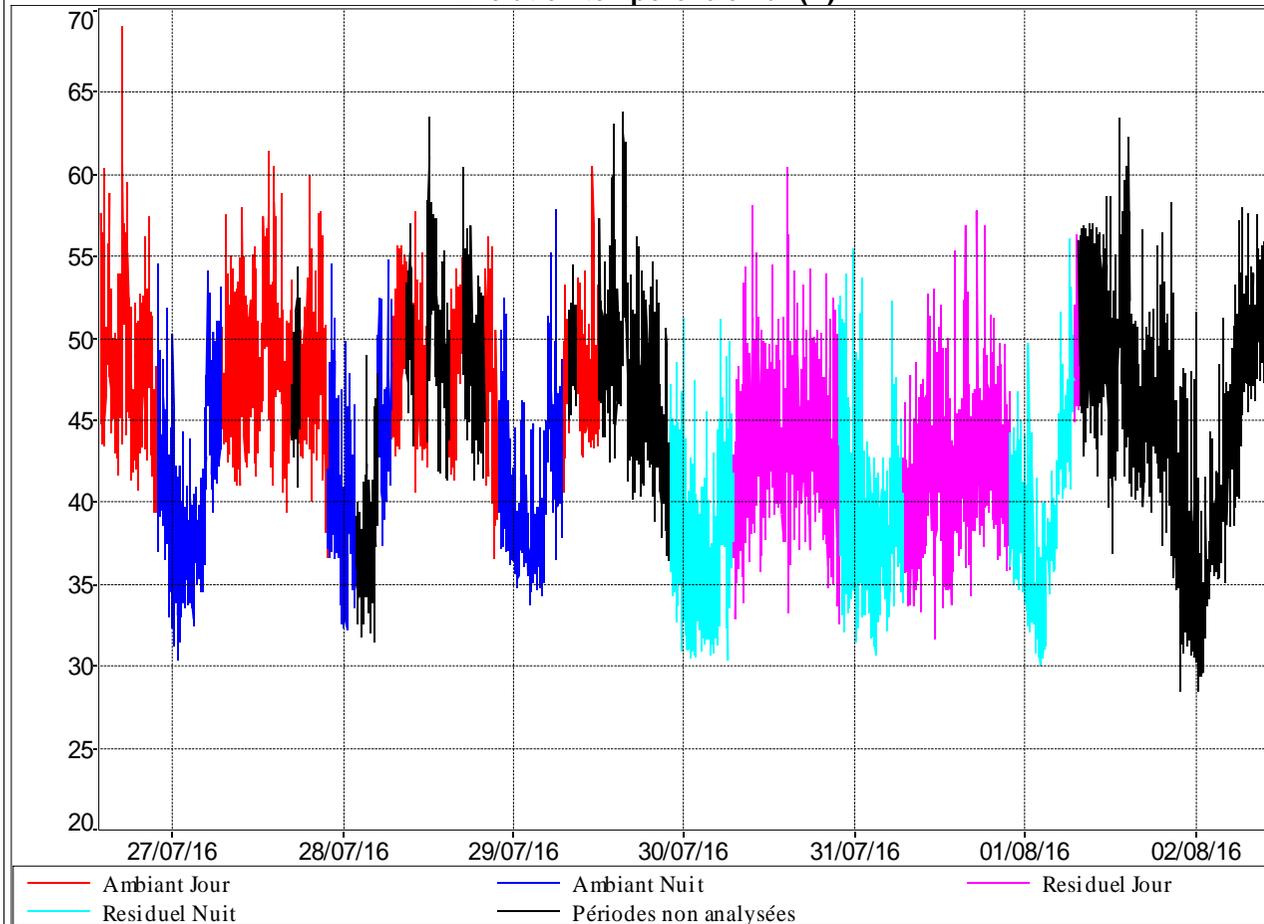
## Point 6 Bis

**Opérateur :**  
P. LE ROUX

**Emplacement :**  
ZER - 16 rue Maurice Genevoix – AUBERGENVILLE

**Période :**  
26/07/2016 à 13h55 au 02/08/2016 à 10h40

### Évolution temporelle en dB(A)



### Résultat

Fichier	Pt6bis - ZER Maurice Genevoix- GAIE6.CMG				
Lieu	Solo 061585				
Type de données	Leq				
Pondération	A				
Début	26/07/16 13:53:52				
Fin	02/08/16 10:39:45				
	Leq				Durée
	particulier	L90	L50	L10	cumulée
Source	dB	dB	dB	dB	h:min:s
Ambiant Jour	49.7	39.9	44.8	52.1	34:14:51
Ambiant Nuit	43	34.2	38.1	46.3	24:00:00
Residuel Jour	44.9	34.5	39.9	48.1	30:45:00
Residuel Nuit	41	31.7	35.5	43.3	27:00:00



\* Les périodes non analysées correspondent aux périodes de météo et/ou de fonctionnement des installations non conformes

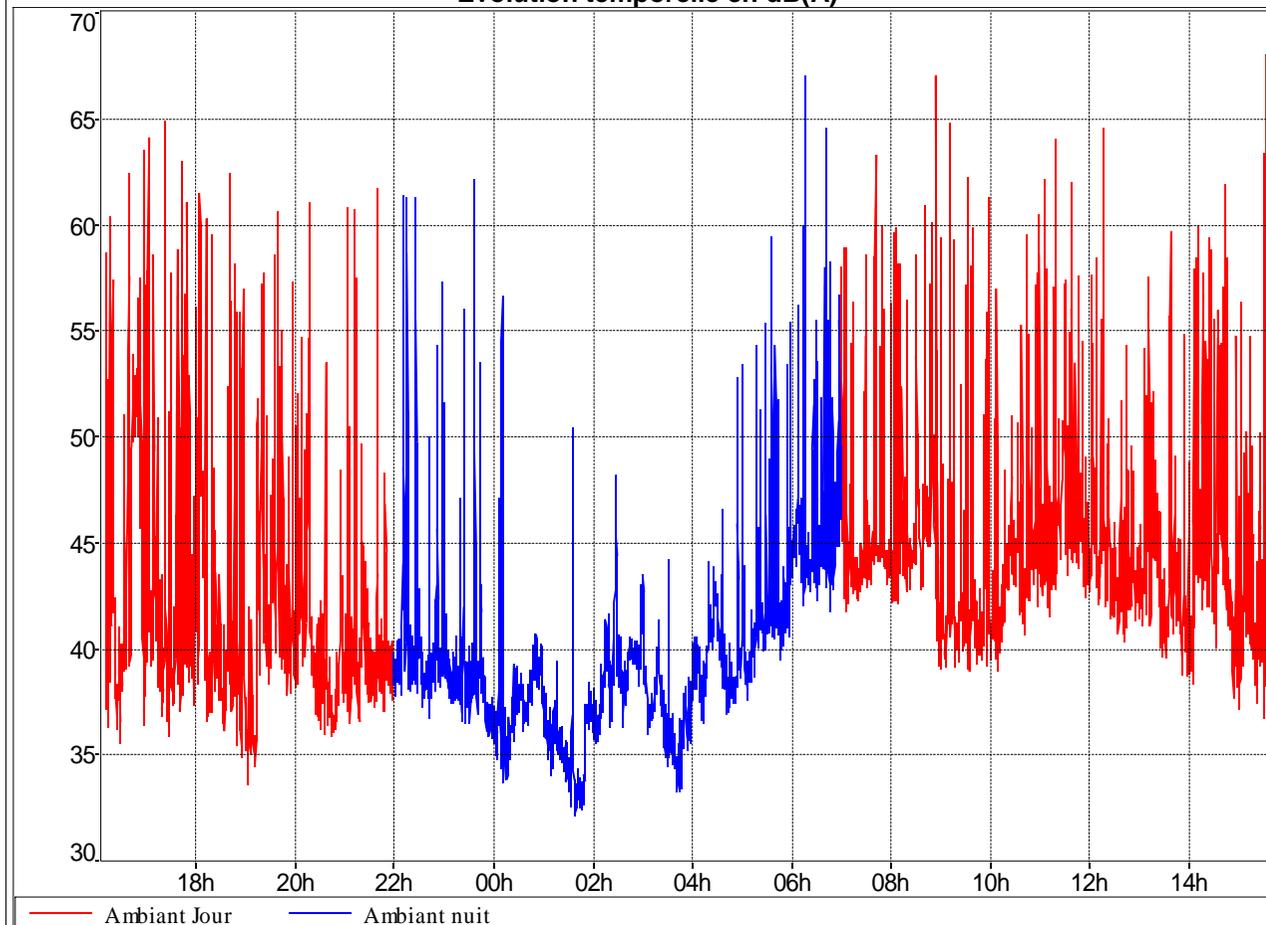
# Point 1

**Opérateur :**  
P. LE ROUX

**Emplacement :**  
LdP – Nord-est du site

**Période :**  
26/07/2016 à 16h05 au 27/07/2016 à 15h40

## Évolution temporelle en dB(A)



## Résultat

Fichier	Pt1 - LdP - GAIE10.CMG				
Lieu	#5117				
Type de données	Leq				
Pondération	A				
Début	26/07/16 16:06:51				
Fin	27/07/16 15:41:56				
	Leq			Durée	
Source	particulier	L90	L50	L10	cumulée
		dB	dB	dB	h:min:s
Ambiant Jour		47.7	38	42.7	49.2
Ambiant nuit		44.1	35.2	38.6	44.7



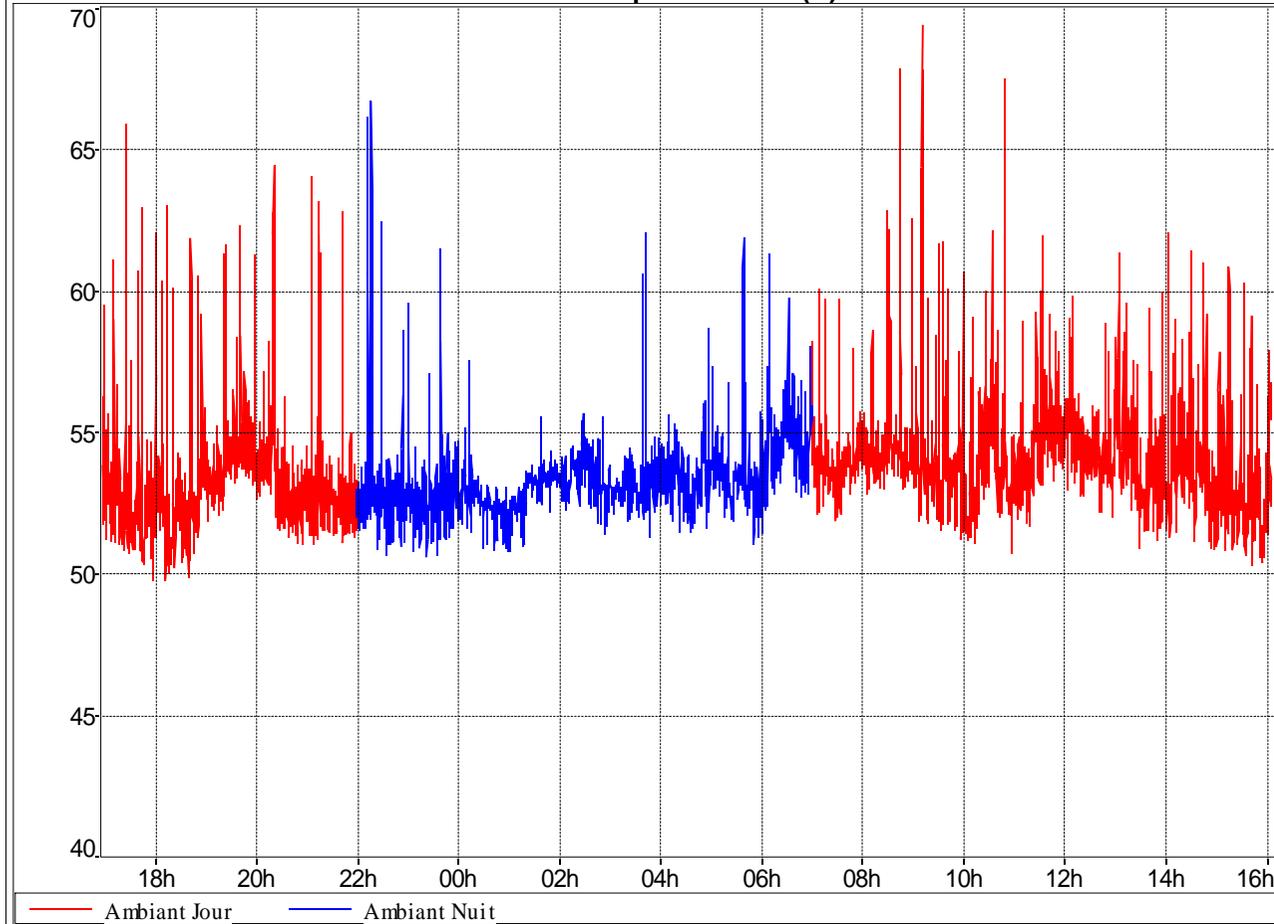
## Point 1 Bis

**Opérateur :**  
P. LE ROUX

**Emplacement :**  
LdP – Nord du site

**Période :**  
26/07/2016 à 16h55 au 27/07/2016 à 16h05

### Évolution temporelle en dB(A)



### Résultat

Fichier	Pt1bis - LdP - GAIE15.CMG				
Lieu	#5620				
Type de données	Leq				
Pondération	A				
Début	26/07/16 16:56:51				
Fin	27/07/16 16:07:13				
	Leq				Durée
Source	particulier	L90	L50	L10	cumulée
	dB	dB	dB	dB	h:min:s
Ambiant Jour	54.2	51.6	53.4	55.5	14:07:52
Ambiant Nuit	53.6	51.8	53	54.5	08:59:59



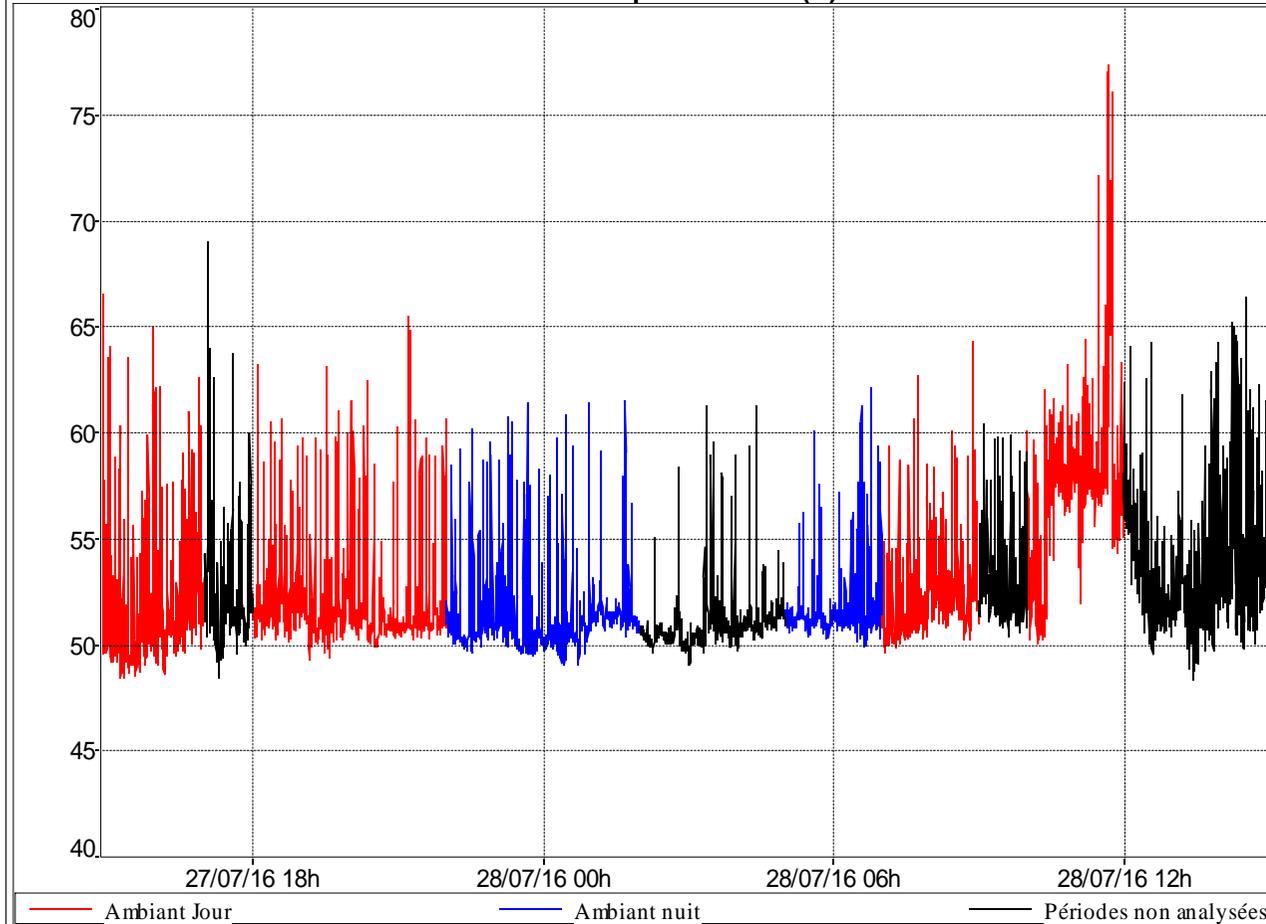
## Point 2

**Opérateur :**  
P. LE ROUX

**Emplacement :**  
LdP – Nord du site près des cuves

**Période :**  
27/07/2016 à 15h50 au 28/07/2016 à 15h05

### Évolution temporelle en dB(A)



\* Les périodes non analysées correspondent aux périodes de météo et/ou de fonctionnement des installations non conformes

### Résultat

Fichier	Pt2 - LdP - GAIE8.CMG				
Lieu	Solo 065118				
Type de données	Leq				
Pondération	A				
Début	27/07/16 14:52:45				
Fin	28/07/16 15:04:10				
	Leq				Durée
Source	particulier	L90	L50	L10	cumulée
	dB	dB	dB	dB	h:min:s
Ambiant Jour	56.3	50	51.4	57.8	10:07:24
Ambiant nuit	51.9	49.9	50.9	52.7	05:59:59



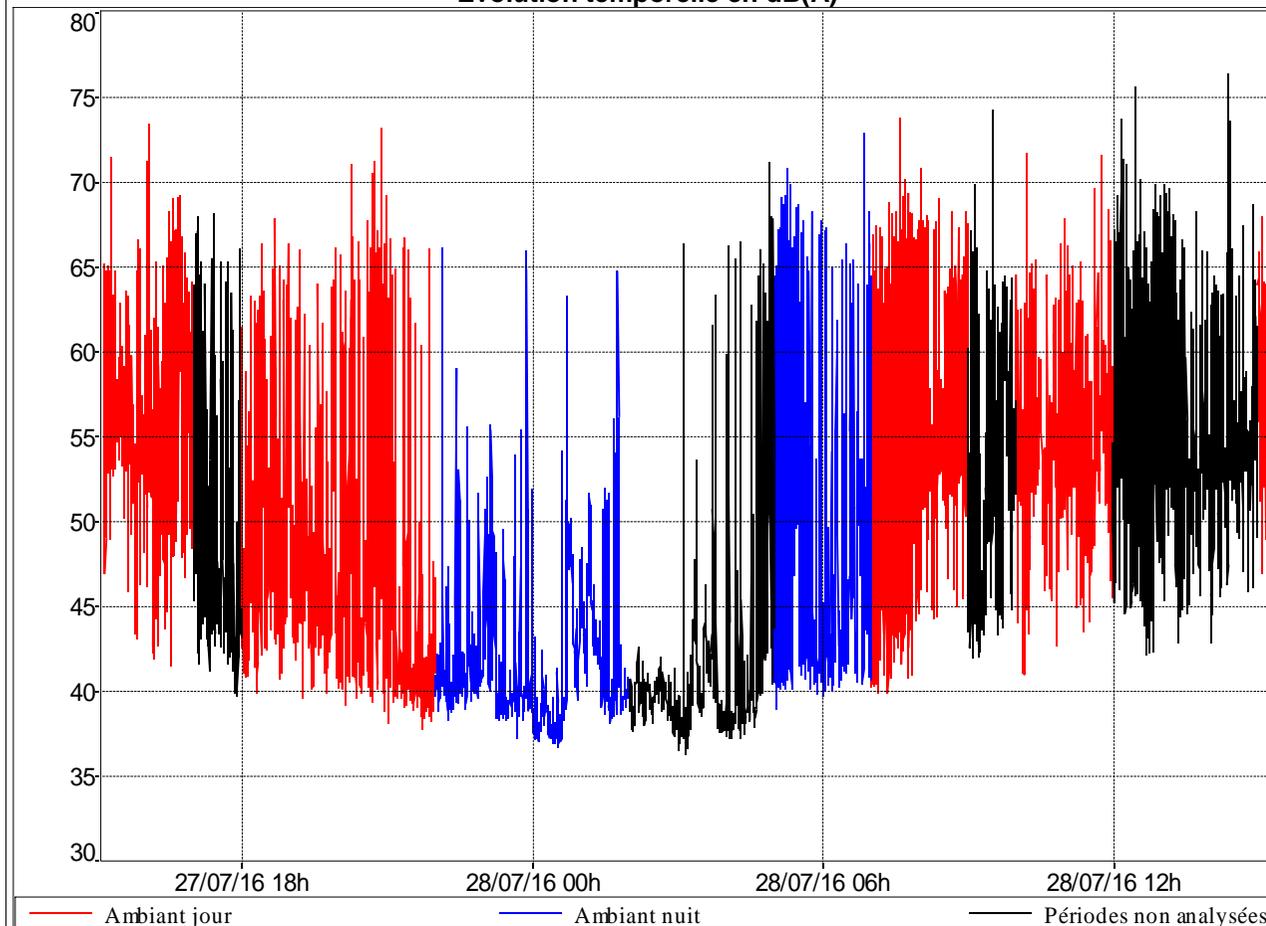
## Point 3

**Opérateur :**  
P. LE ROUX

**Emplacement :**  
LdP – Nord-ouest du site

**Période :**  
27/07/2016 à 15h05 au 28/07/2016 à 15h15

### Évolution temporelle en dB(A)



\* Les périodes non analysées correspondent aux périodes de météo et/ou de fonctionnement des installations non conformes

### Résultat

Fichier	PT3 - LdP - 2AF2.CMG				
Lieu	Solo 060335				
Type de données	Leq				
Pondération	A				
Début	27/07/16 15:06:08				
Fin	28/07/16 15:17:39				
	Leq				Durée
Source	particulier	L90	L50	L10	cumulée
	dB	dB	dB	dB	h:min:s
Ambiant jour	57.5	41	50.2	58.9	10:07:10
Ambiant nuit	53.4	38.5	41.2	51.4	06:00:00



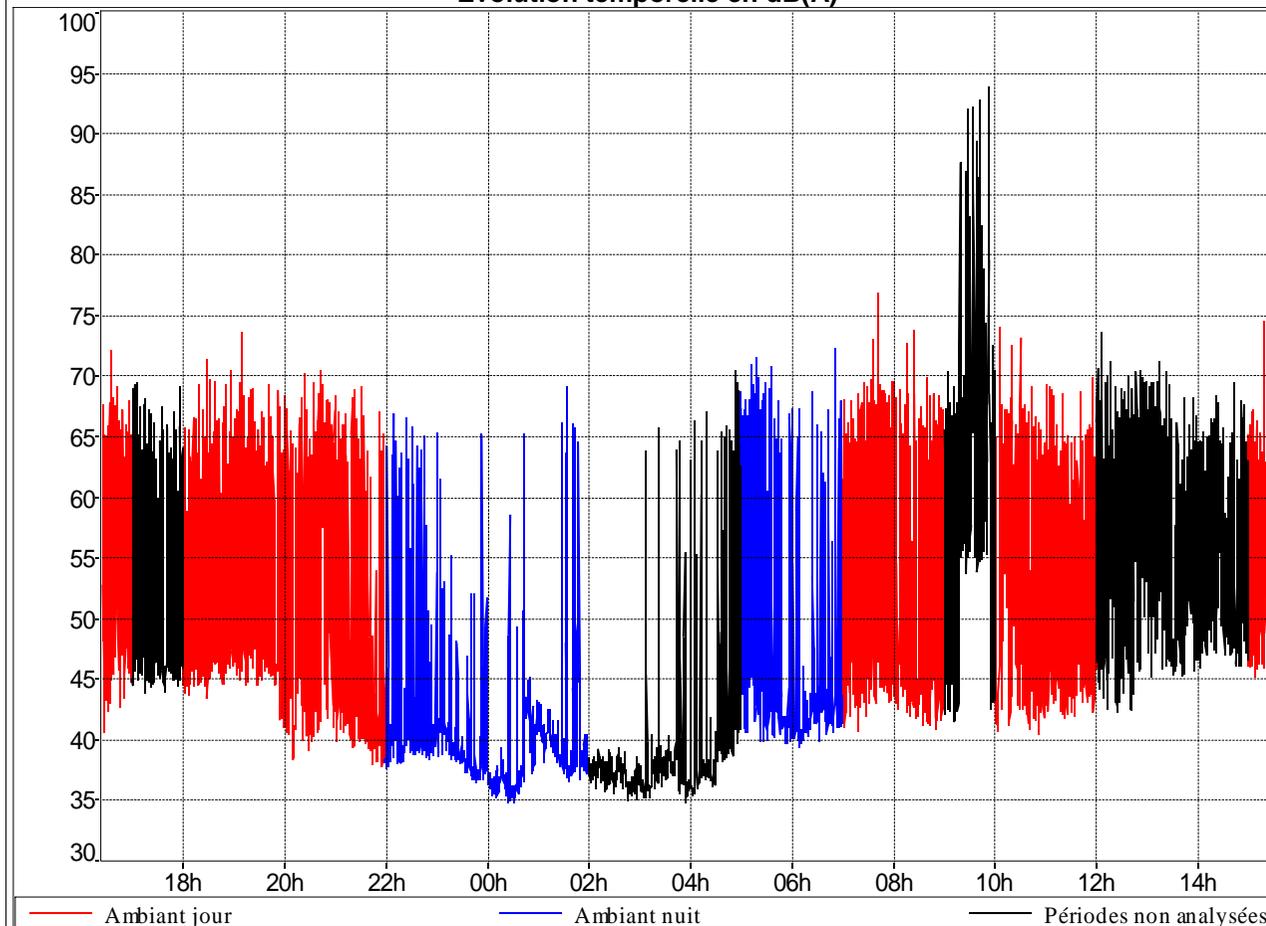
## Point 4

**Opérateur :**  
P. LE ROUX

**Emplacement :**  
LdP – Ouest du site

**Période :**  
27/07/2016 à 16h25 au 28/07/2016 à 15h28

### Évolution temporelle en dB(A)



\* Les périodes non analysées correspondent aux périodes de météo et/ou de fonctionnement des installations non conformes

### Résultat

Fichier	Pt4 - LdP - GAIE15.CMG				
Lieu	#5620				
Type de données	Leq				
Pondération	A				
Début	27/07/16 16:24:07				
Fin	28/07/16 15:28:41				
	Leq				Durée
Source	particulier	L90	L50	L10	cumulée
	dB	dB	dB	dB	h:min:s
Ambiant jour	59.8	41.7	47.1	62.3	08:59:50
Ambiant nuit	55	36.7	40.3	49.5	06:00:00



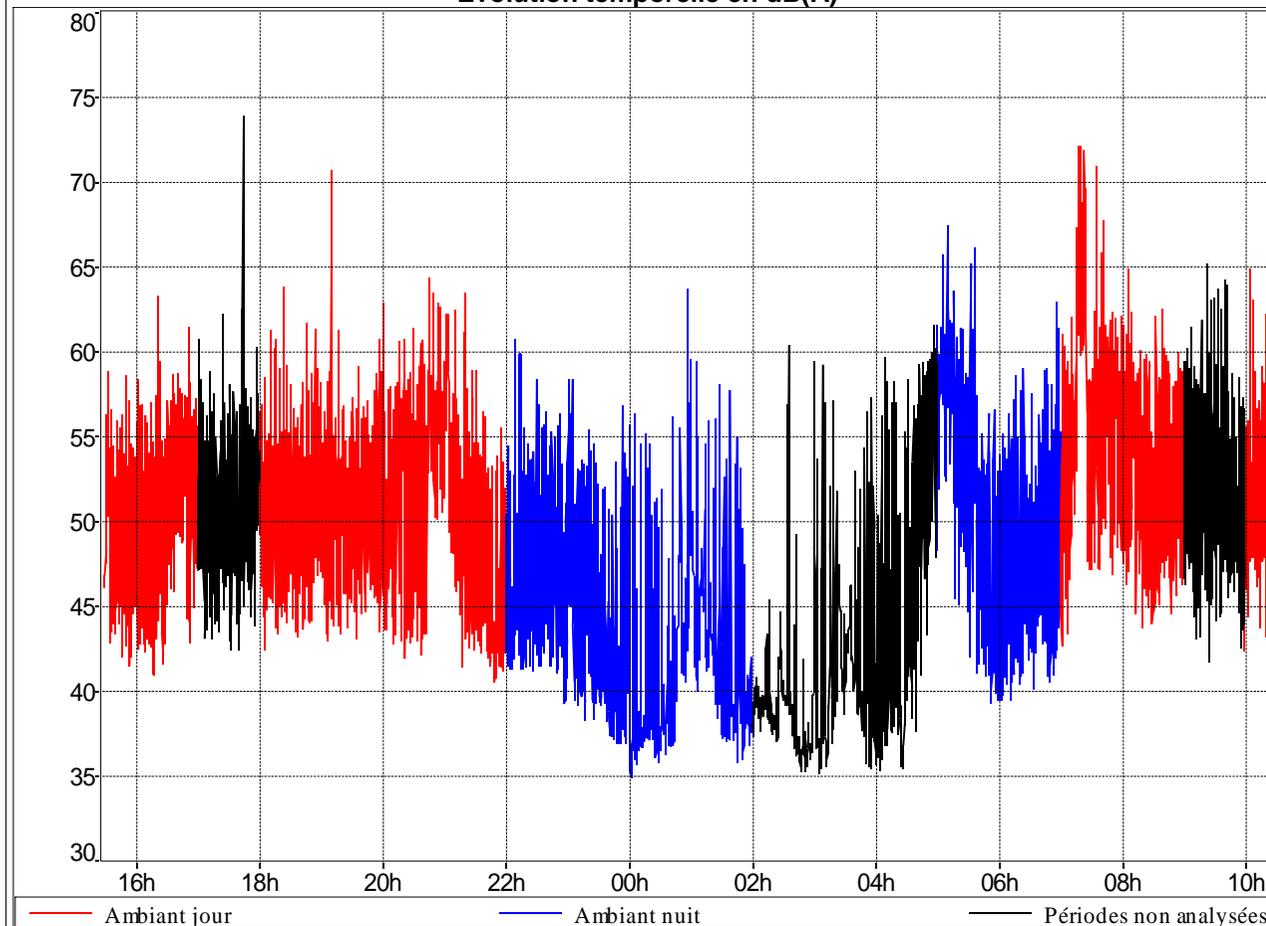
## Point 5

**Opérateur :**  
P. LE ROUX

**Emplacement :**  
LdP – Sud-ouest du site côté entrée principale

**Période :**  
27/07/2016 à 15h25 au 28/07/2016 à 10h25

### Évolution temporelle en dB(A)



\* Les périodes non analysées correspondent aux périodes de météo et/ou de fonctionnement des installations non conformes

### Résultat

Fichier	Pt5 - LdP - GAIE7.CMG				
Lieu	Solo 065116				
Type de données	Leq				
Pondération	A				
Début	27/07/16 15:26:21				
Fin	28/07/16 10:26:50				
	Leq				Durée
Source	particulier	L90	L50	L10	cumulée
	dB	dB	dB	dB	h:min:s
Ambiant jour	55.4	44	50.5	58.3	07:54:41
Ambiant nuit	51	37.6	43.2	54.6	05:59:59



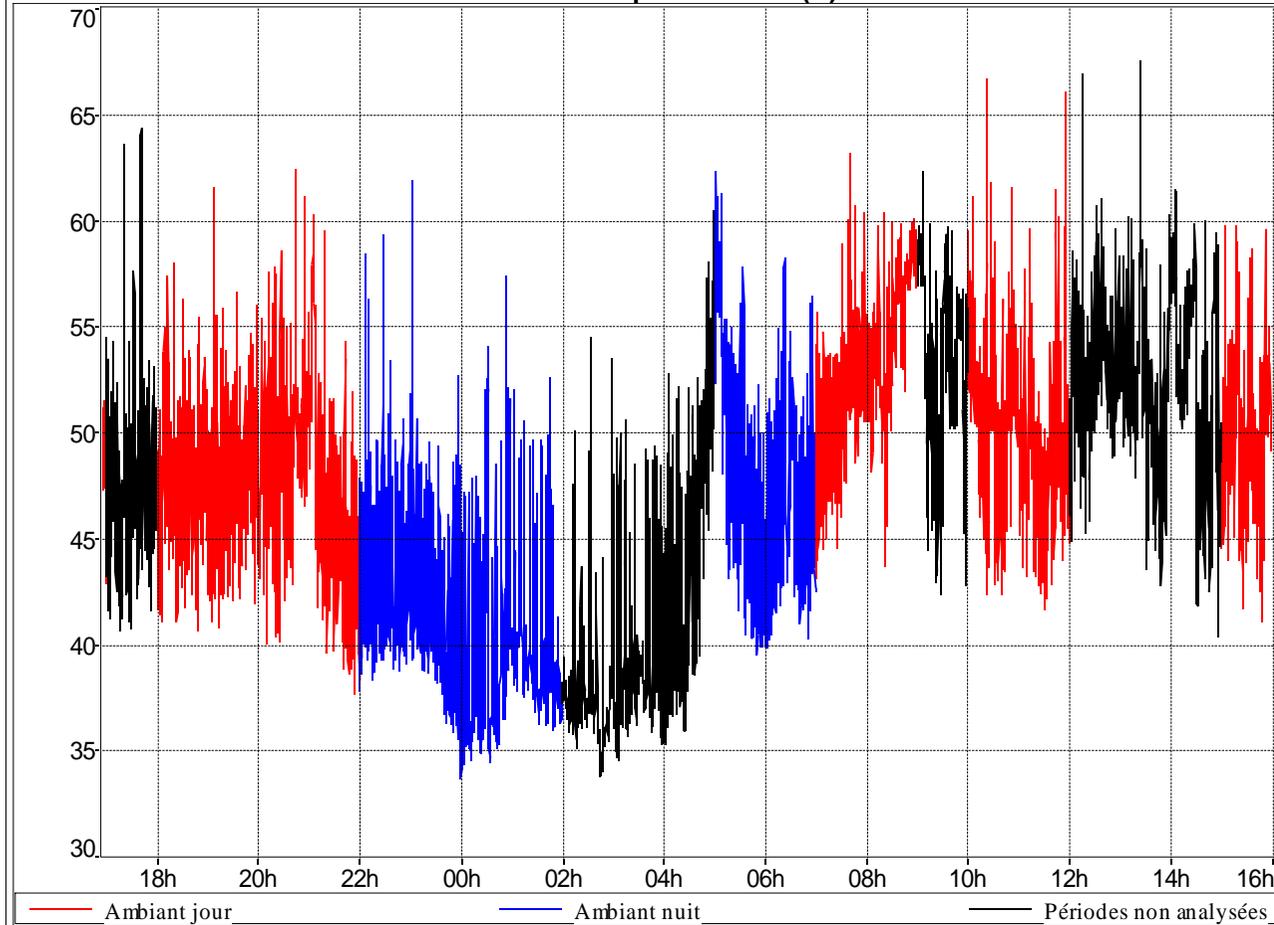
## Point 6

**Opérateur :**  
P. LE ROUX

**Emplacement :**  
LdP – Sud-ouest du site près des parkings

**Période :**  
27/07/2016 à 16h55 au 28/07/2016 à 16h

### Évolution temporelle en dB(A)



\* Les périodes non analysées correspondent aux périodes de météo et/ou de fonctionnement des installations non conformes

### Résultat

Fichier	Pt6 - LdP - GAIE10.CMG				
Lieu	#5117				
Type de données	Leq				
Pondération	A				
Début	27/07/16 16:55:04				
Fin	28/07/16 16:00:37				
	Leq				Durée
Source	particulier	L90	L50	L10	cumulée
	dB	dB	dB	dB	h:min:s
Ambiant jour	51.8	43.5	49.2	54.8	09:03:30
Ambiant nuit	47.1	36.5	41.5	50.4	06:00:00



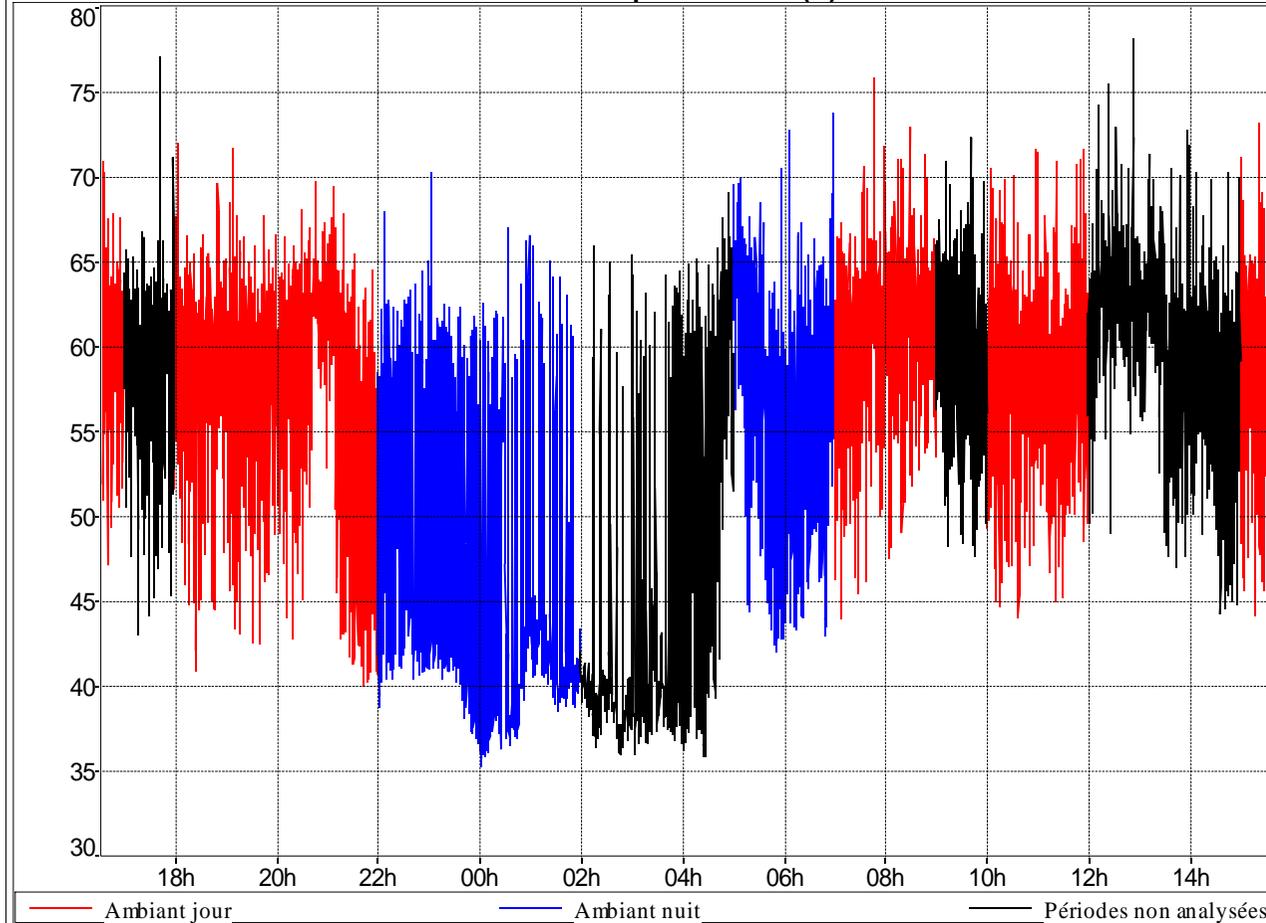
## Point 7

**Opérateur :**  
P. LE ROUX

**Emplacement :**  
LdP – Sud-ouest du site près du bâtiment LP

**Période :**  
27/07/2016 à 16h30 au 28/07/2016 à 15h35

### Évolution temporelle en dB(A)



\* Les périodes non analysées correspondent aux périodes de météo et/ou de fonctionnement des installations non conformes

### Résultat

Fichier	Pt7 - LdP - GAIE9.CMG				
Lieu	#5097				
Type de données	Leq				
Pondération	A				
Début	27/07/16 16:33:45				
Fin	28/07/16 15:37:53				
	Leq				Durée
	particulier	L90	L50	L10	cumulée
Source	dB	dB	dB	dB	h:min:s
Ambiant jour	61.2	48.9	58.3	64.6	09:03:11
Ambiant nuit	57.6	38.9	47.5	62.1	05:59:59



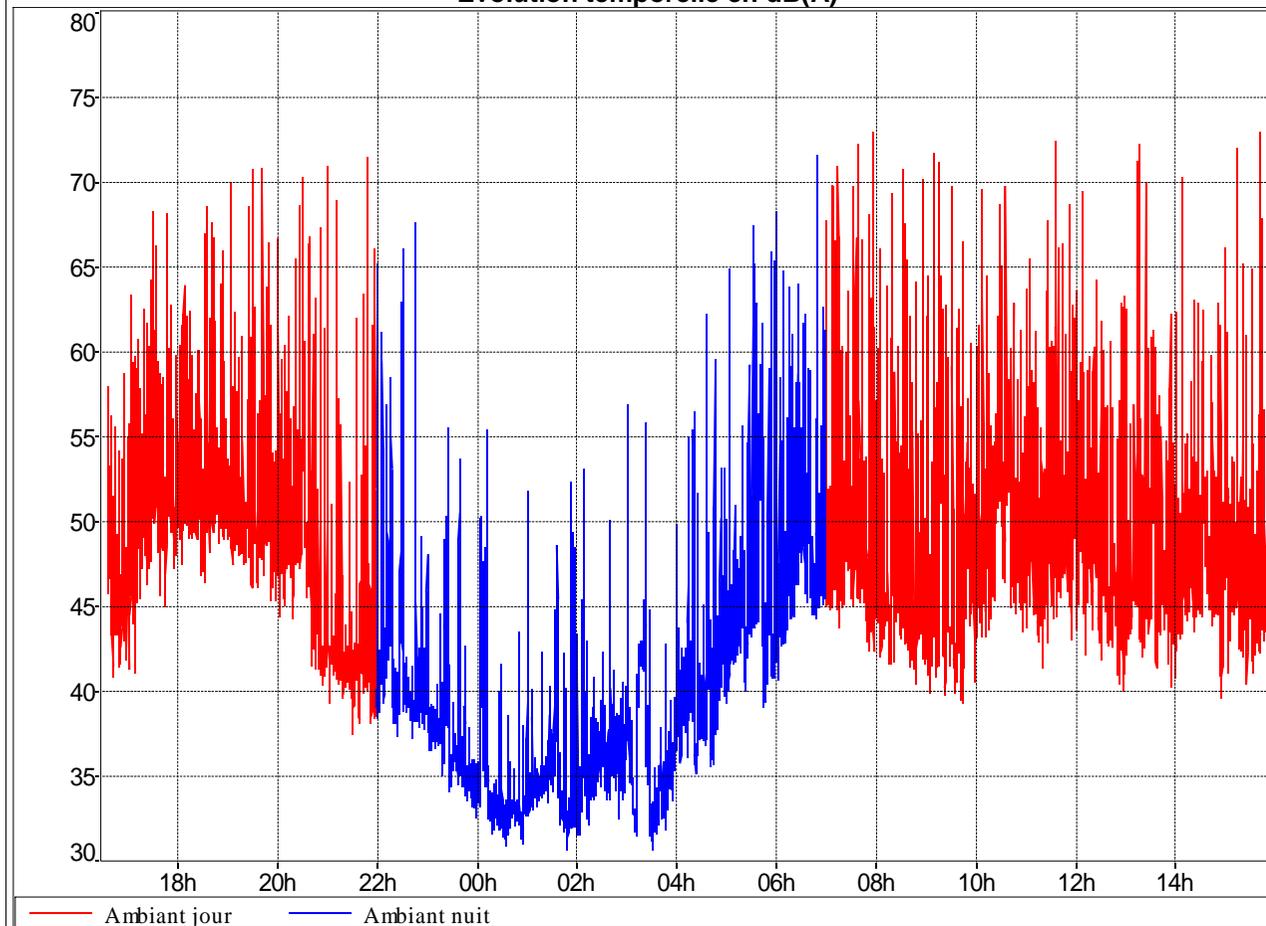
## Point 8

**Opérateur :**  
P. LE ROUX

**Emplacement :**  
LdP – Sud-est du site

**Période :**  
26/07/2016 à 16h30 au 27/07/2016 à 15h55

### Évolution temporelle en dB(A)



### Résultat

Fichier	P18 - LdP - GAIE9.CMG				
Lieu	#5097				
Type de données	Leq				
Pondération	A				
Début	26/07/16 16:29:48				
Fin	27/07/16 15:57:10				
	Leq				Durée
	particulier	L90	L50	L10	cumulée
Source	dB	dB	dB	dB	h:min:s
Ambiant jour	53.8	42.4	47.9	54.9	14:18:30
Ambiant nuit	47.3	32.8	38.1	48	09:00:00



---

## ANNEXE 2 : DONNÉES MÉTÉOROLOGIQUES

Les données sont présentées ici en heure UTC, soit -2h par rapport à l'heure locale au moment de la mesure.

Exemple : 18h heure UTC = 20h heure locale

CHAPET[78140001]

MAGNANVILLE[78354001]

Indicatif 78140001  
 Nom CHAPET  
 Altitude 42 mètres  
 Coordonnées lat : 48°57'48"N - lon : 1°55'24"E  
 Coordonnées lambert X : 5698 hm - Y : 24408 hm  
 Producteurs 2016 : SERVICE HYDROLOGIQUE CENTRALIS ATEUR

Indicatif 78354001  
 Nom MAGNANVILLE  
 Altitude 123 mètres  
 Coordonnées lat : 48°57'48"N - lon : 1°40'24"E  
 Coordonnées lambert X : 5514 hm - Y : 24408 hm  
 Producteurs 2016 : METEO-FRANCE

Mnémonique	Libellé	Unité	Mnémonique	Libellé	Unité
RR1	HAUTEUR DE PRECIPITATIONS HORAIRE	MILLIMETRES ET 1/10	FF	VITESSE DU VENT HORAIRE	M/S ET 1/10
			DD	DIRECTION DU VENT A 10 M HORAIRE	ROSE DE 360
Date	RR1		Date	FF	DD
26 juil. 2016 11:00	0		26 juil. 2016 11:00	3,2	290
26 juil. 2016 12:00	0		26 juil. 2016 12:00	2,8	290
26 juil. 2016 13:00	0		26 juil. 2016 13:00	3,2	310
26 juil. 2016 14:00	0		26 juil. 2016 14:00	3,5	290
26 juil. 2016 15:00	0		26 juil. 2016 15:00	3,7	300
26 juil. 2016 16:00	0		26 juil. 2016 16:00	3,7	300
26 juil. 2016 17:00	0		26 juil. 2016 17:00	4,3	290
26 juil. 2016 18:00	0		26 juil. 2016 18:00	4,2	300
26 juil. 2016 19:00	0		26 juil. 2016 19:00	2,8	300
26 juil. 2016 20:00	0		26 juil. 2016 20:00	3	300
26 juil. 2016 21:00	0		26 juil. 2016 21:00	2	310
26 juil. 2016 22:00	0		26 juil. 2016 22:00	1	300
26 juil. 2016 23:00	0		26 juil. 2016 23:00	0	0
27 juil. 2016 00:00	0		27 juil. 2016 00:00	0	0
27 juil. 2016 01:00	0		27 juil. 2016 01:00	0,8	150
27 juil. 2016 02:00	0		27 juil. 2016 02:00	0	0
27 juil. 2016 03:00	0		27 juil. 2016 03:00	0,6	220
27 juil. 2016 04:00	0		27 juil. 2016 04:00	0,6	130
27 juil. 2016 05:00	0		27 juil. 2016 05:00	1,2	180
27 juil. 2016 06:00	0		27 juil. 2016 06:00	0,9	200
27 juil. 2016 07:00	0		27 juil. 2016 07:00	2,4	220
27 juil. 2016 08:00	0		27 juil. 2016 08:00	2,7	220
27 juil. 2016 09:00	0		27 juil. 2016 09:00	3,4	240
27 juil. 2016 10:00	0		27 juil. 2016 10:00	3	240
27 juil. 2016 11:00	0		27 juil. 2016 11:00	4,1	240
27 juil. 2016 12:00	0		27 juil. 2016 12:00		
27 juil. 2016 13:00	0		27 juil. 2016 13:00	2,5	240
27 juil. 2016 14:00	0		27 juil. 2016 14:00	4,6	260
27 juil. 2016 15:00	0		27 juil. 2016 15:00	5,4	260
27 juil. 2016 16:00	0		27 juil. 2016 16:00	3,9	240
27 juil. 2016 17:00	0		27 juil. 2016 17:00	4,7	260
27 juil. 2016 18:00	0		27 juil. 2016 18:00	1,9	210
27 juil. 2016 19:00	0		27 juil. 2016 19:00	1,8	210
27 juil. 2016 20:00	0		27 juil. 2016 20:00	2,4	230
27 juil. 2016 21:00	0		27 juil. 2016 21:00	1,4	220
27 juil. 2016 22:00	0		27 juil. 2016 22:00	2,3	240
27 juil. 2016 23:00	0		27 juil. 2016 23:00	2,3	220

28 juil. 2016 00:00	1,4	28 juil. 2016 00:00	3,3	230
28 juil. 2016 01:00	0,4	28 juil. 2016 01:00	4,4	260
28 juil. 2016 02:00	1,4	28 juil. 2016 02:00	2,1	230
28 juil. 2016 03:00	0	28 juil. 2016 03:00	1,7	220
28 juil. 2016 04:00	0	28 juil. 2016 04:00	3,9	240
28 juil. 2016 05:00	0	28 juil. 2016 05:00	2,3	250
28 juil. 2016 06:00	0	28 juil. 2016 06:00	3	240
28 juil. 2016 07:00	0,2	28 juil. 2016 07:00	3,5	250
28 juil. 2016 08:00	0	28 juil. 2016 08:00	3,8	260
28 juil. 2016 09:00	0	28 juil. 2016 09:00	3,7	240
28 juil. 2016 10:00	0	28 juil. 2016 10:00	6,1	240
28 juil. 2016 11:00	0	28 juil. 2016 11:00	5,7	250
28 juil. 2016 12:00	0	28 juil. 2016 12:00	5,9	260
28 juil. 2016 13:00	0	28 juil. 2016 13:00	4,8	260
28 juil. 2016 14:00	0	28 juil. 2016 14:00	4,9	230
28 juil. 2016 15:00	0	28 juil. 2016 15:00	6,4	230
28 juil. 2016 16:00	0	28 juil. 2016 16:00	6	240
28 juil. 2016 17:00	0	28 juil. 2016 17:00	6,1	240
28 juil. 2016 18:00	0	28 juil. 2016 18:00	4,5	240
28 juil. 2016 19:00	0	28 juil. 2016 19:00	2,5	240
28 juil. 2016 20:00	0	28 juil. 2016 20:00	1,9	230
28 juil. 2016 21:00	0	28 juil. 2016 21:00	2	220
28 juil. 2016 22:00	0	28 juil. 2016 22:00	1,6	210
28 juil. 2016 23:00	0	28 juil. 2016 23:00	2,1	210
29 juil. 2016 00:00	0	29 juil. 2016 00:00	2,3	210
29 juil. 2016 01:00	0	29 juil. 2016 01:00	3	220
29 juil. 2016 02:00	0	29 juil. 2016 02:00	1,7	210
29 juil. 2016 03:00	0	29 juil. 2016 03:00	2,4	200
29 juil. 2016 04:00	0	29 juil. 2016 04:00	4,5	240
29 juil. 2016 05:00	0	29 juil. 2016 05:00	2,5	210
29 juil. 2016 06:00	0,2	29 juil. 2016 06:00	2,1	230
29 juil. 2016 07:00	0	29 juil. 2016 07:00	3,2	220
29 juil. 2016 08:00	0	29 juil. 2016 08:00	3,5	220
29 juil. 2016 09:00	0	29 juil. 2016 09:00	4,5	210
29 juil. 2016 10:00	0	29 juil. 2016 10:00	4,6	230
29 juil. 2016 11:00	0	29 juil. 2016 11:00	3,8	210
29 juil. 2016 12:00	0	29 juil. 2016 12:00	7	230
29 juil. 2016 13:00	0	29 juil. 2016 13:00	6,5	250
29 juil. 2016 14:00	0	29 juil. 2016 14:00	5,5	260
29 juil. 2016 15:00	0	29 juil. 2016 15:00	7,4	250
29 juil. 2016 16:00	0	29 juil. 2016 16:00	6	250
29 juil. 2016 17:00	0	29 juil. 2016 17:00	6,4	240
29 juil. 2016 18:00	0	29 juil. 2016 18:00	5,1	270
29 juil. 2016 19:00	0	29 juil. 2016 19:00	2,9	290
29 juil. 2016 20:00	0	29 juil. 2016 20:00	1,8	320
29 juil. 2016 21:00	0	29 juil. 2016 21:00	1,4	340
29 juil. 2016 22:00	0	29 juil. 2016 22:00	0,9	350
29 juil. 2016 23:00	0	29 juil. 2016 23:00	0	0

30 juil. 2016 00:00	0	30 juil. 2016 00:00	1	290
30 juil. 2016 01:00	0	30 juil. 2016 01:00	0,5	270
30 juil. 2016 02:00	0	30 juil. 2016 02:00	0,7	300
30 juil. 2016 03:00	0	30 juil. 2016 03:00	0	0
30 juil. 2016 04:00	0	30 juil. 2016 04:00	0	0
30 juil. 2016 05:00	0	30 juil. 2016 05:00	1,1	270
30 juil. 2016 06:00	0	30 juil. 2016 06:00	1,1	280
30 juil. 2016 07:00	0	30 juil. 2016 07:00	1,4	270
30 juil. 2016 08:00	0	30 juil. 2016 08:00	1,7	290
30 juil. 2016 09:00	0	30 juil. 2016 09:00	2,3	270
30 juil. 2016 10:00	0	30 juil. 2016 10:00	2,4	280
30 juil. 2016 11:00	0	30 juil. 2016 11:00	3,2	270
30 juil. 2016 12:00	0	30 juil. 2016 12:00	2,5	280
30 juil. 2016 13:00	0	30 juil. 2016 13:00	2,7	250
30 juil. 2016 14:00	0	30 juil. 2016 14:00	2,6	260
30 juil. 2016 15:00	0	30 juil. 2016 15:00	2,6	280
30 juil. 2016 16:00	0	30 juil. 2016 16:00	3,8	290
30 juil. 2016 17:00	0	30 juil. 2016 17:00	3,4	290
30 juil. 2016 18:00	0	30 juil. 2016 18:00	4,2	310
30 juil. 2016 19:00	0	30 juil. 2016 19:00	2,1	320
30 juil. 2016 20:00	0	30 juil. 2016 20:00	0,9	280
30 juil. 2016 21:00	0	30 juil. 2016 21:00	0,5	280
30 juil. 2016 22:00	0	30 juil. 2016 22:00	0,5	290
30 juil. 2016 23:00	0	30 juil. 2016 23:00	1,2	290
31 juil. 2016 00:00	0	31 juil. 2016 00:00	1,8	310
31 juil. 2016 01:00	0	31 juil. 2016 01:00	0	0
31 juil. 2016 02:00	0	31 juil. 2016 02:00	1,1	290
31 juil. 2016 03:00	0	31 juil. 2016 03:00	1,9	300
31 juil. 2016 04:00	0	31 juil. 2016 04:00	0	0
31 juil. 2016 05:00	0	31 juil. 2016 05:00	0,8	290
31 juil. 2016 06:00	0	31 juil. 2016 06:00	1,2	270
31 juil. 2016 07:00	0	31 juil. 2016 07:00	2,3	300
31 juil. 2016 08:00	0	31 juil. 2016 08:00	2,6	290
31 juil. 2016 09:00	0	31 juil. 2016 09:00	2,1	300
31 juil. 2016 10:00	0	31 juil. 2016 10:00	2,8	300
31 juil. 2016 11:00	0	31 juil. 2016 11:00	2,8	280
31 juil. 2016 12:00	0	31 juil. 2016 12:00	3,2	300
31 juil. 2016 13:00	0	31 juil. 2016 13:00	4,2	300
31 juil. 2016 14:00	0	31 juil. 2016 14:00	4	300
31 juil. 2016 15:00	0	31 juil. 2016 15:00	3,7	340
31 juil. 2016 16:00	0	31 juil. 2016 16:00	3,8	320
31 juil. 2016 17:00	0	31 juil. 2016 17:00	3	330
31 juil. 2016 18:00	0	31 juil. 2016 18:00	3,4	320
31 juil. 2016 19:00	0	31 juil. 2016 19:00	2,5	340
31 juil. 2016 20:00	0	31 juil. 2016 20:00	1,8	320
31 juil. 2016 21:00	0	31 juil. 2016 21:00	1,5	300
31 juil. 2016 22:00	0	31 juil. 2016 22:00	3,3	300
31 juil. 2016 23:00	0	31 juil. 2016 23:00	2,1	330

01 aoφt 2016 00:00	0	01 aoφt 2016 00:00	0,7	270
01 aoφt 2016 01:00	0	01 aoφt 2016 01:00	0,7	260
01 aoφt 2016 02:00	0	01 aoφt 2016 02:00	0,5	220
01 aoφt 2016 03:00	0	01 aoφt 2016 03:00	1,6	260
01 aoφt 2016 04:00	0	01 aoφt 2016 04:00	1,2	260
01 aoφt 2016 05:00	0	01 aoφt 2016 05:00	0,6	230
01 aoφt 2016 06:00	0	01 aoφt 2016 06:00	1,2	240
01 aoφt 2016 07:00	0	01 aoφt 2016 07:00	2,1	260
01 aoφt 2016 08:00	0	01 aoφt 2016 08:00	3,4	280
01 aoφt 2016 09:00	0	01 aoφt 2016 09:00	3,4	270
01 aoφt 2016 10:00	0	01 aoφt 2016 10:00	2,3	270
01 aoφt 2016 11:00	0	01 aoφt 2016 11:00	3,7	290
01 aoφt 2016 12:00	0	01 aoφt 2016 12:00	3,1	280
01 aoφt 2016 13:00	0	01 aoφt 2016 13:00	4,2	260
01 aoφt 2016 14:00	0	01 aoφt 2016 14:00	3,5	320
01 aoφt 2016 15:00	0	01 aoφt 2016 15:00	3,6	280
01 aoφt 2016 16:00	0	01 aoφt 2016 16:00	3,6	290
01 aoφt 2016 17:00	0	01 aoφt 2016 17:00	3,2	300
01 aoφt 2016 18:00	0	01 aoφt 2016 18:00	2	290
01 aoφt 2016 19:00	0	01 aoφt 2016 19:00	2,2	270
01 aoφt 2016 20:00	0	01 aoφt 2016 20:00	0	0
01 aoφt 2016 21:00	0	01 aoφt 2016 21:00	1,5	100
01 aoφt 2016 22:00	0	01 aoφt 2016 22:00	2,2	130
01 aoφt 2016 23:00	0	01 aoφt 2016 23:00	2,1	150
02 aoφt 2016 00:00	0	02 aoφt 2016 00:00	2,9	190
02 aoφt 2016 01:00	0	02 aoφt 2016 01:00	4,9	230
02 aoφt 2016 02:00	0,6	02 aoφt 2016 02:00	2,9	220
02 aoφt 2016 03:00	1,6	02 aoφt 2016 03:00	3,6	220
02 aoφt 2016 04:00	0,8	02 aoφt 2016 04:00	4,6	220
02 aoφt 2016 05:00	3	02 aoφt 2016 05:00	3,8	220
02 aoφt 2016 06:00	0,2	02 aoφt 2016 06:00	4,1	220
02 aoφt 2016 07:00	0	02 aoφt 2016 07:00	3,5	220
02 aoφt 2016 08:00	0	02 aoφt 2016 08:00	3,7	210
02 aoφt 2016 09:00	0	02 aoφt 2016 09:00	3,7	220
02 aoφt 2016 10:00	0	02 aoφt 2016 10:00	3,9	220
02 aoφt 2016 11:00	0,2	02 aoφt 2016 11:00	6,1	230
02 aoφt 2016 12:00	1	02 aoφt 2016 12:00	4,3	220
02 aoφt 2016 13:00	0,2	02 aoφt 2016 13:00	4,8	240
02 aoφt 2016 14:00	0,4	02 aoφt 2016 14:00	4,1	220

---

## ANNEXE 3 : EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

## Réglementation applicable en matière de bruit aérien émis dans l'environnement par les installations classées

L'arrêté du 23 janvier 1997 relatif aux bruits aériens émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation détermine la méthodologie à mettre en œuvre pour l'évaluation des effets sur l'environnement des bruits aériens émis par une ou plusieurs sources sonores appartenant à une installation classée pour la protection de l'environnement.

**Cet arrêté considère qu'il y a présomption de nuisance acoustique lorsqu'une des conditions ci-dessous est vérifiée :**

- Les niveaux limites admissibles<sup>1</sup> (Limite) en limite de propriété de l'installation indiqués dans l'arrêté préfectoral d'autorisation, sont dépassés ;

Jour (7h - 22h)	Nuit (22h – 7h)
65 dB(A)	55 dB(A)

Tableau 1 : Niveaux à ne pas dépasser en limite de propriété

- L'émergence (e) dans la zone à émergence réglementée, par rapport au niveau de bruit résiduel (Lr) dépasse une certaine valeur dépendant de la période considérée et du niveau de bruit ambiant comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée (incluant le bruit de l'établissement)	EMERGENCE admissible pour la période diurne allant de 7h à 22h sauf dimanches et jours fériés	EMERGENCE admissible pour la période nocturne allant de 22h à 7h ainsi que les dimanches et jours fériés
Supérieur à 35 dB(A) et inférieur à 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
Supérieur à 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

Tableau 2 : Émergences réglementaires

<sup>1</sup> Les niveaux limites admissibles en limites de propriété sont déterminés dans l'arrêté préfectoral d'autorisation de manière à respecter l'émergence dans les zones à émergence réglementée. Néanmoins, ils sont plafonnés et ne peuvent excéder 70 dB(A) en période diurne et 60 dB(A) en période nocturne sauf si le niveau de bruit résiduel est supérieur à cette limite pour la période considérée.

La méthodologie d'évaluation de gêne consiste à :

- **Définir une période de référence** qui englobe la phase la plus bruyante, et soit représentative des cycles de fonctionnement de l'installation incriminée;
- **Définir le niveau limite ambiant** par mesure du niveau continu équivalent  $L_{Aeq}(t1,t2)$  pendant la période de référence lors du fonctionnement de l'installation incriminée en limite de propriété;
- **Evaluer le niveau de bruit résiduel**  $L_r$ , par mesure du bruit lorsque l'installation est à l'arrêt durant la période de référence;
- **Evaluer le niveau de bruit ambiant**  $L_a$  par mesure du niveau continu équivalent  $L_{Aeq}(t1,t2)$  pendant la période de référence lors du fonctionnement de l'installation incriminée;
- **Définir l'émergence  $e^2$**  :  $e = L_a - L_r$
- **Evaluer** si le bruit particulier de l'installation comporte des sons à tonalité marquée.

La tonalité marquée est détectée dans un spectre non pondéré de tiers d'octave quand la différence de niveau entre la bande de tiers d'octave considérée et les quatre bandes de tiers d'octave les plus proches (les deux bandes immédiatement inférieures et les deux bandes immédiatement supérieures) atteint ou dépasse les niveaux indiqués dans le tableau ci-après :

Cette analyse se fera à partir d'une acquisition minimale de 10 secondes		
50 Hz à 315 Hz	400 Hz à 1250 Hz	1600 Hz à 8000 Hz
10 dB	5 dB	5 dB

Tableau 3 : Tonalités marquées

En cas de présence de sons purs, la durée totale d'apparition ce dernier ne peut excéder 30 % de la durée de fonctionnement de l'établissement dans chacune des périodes diurne et nocturne.

**Nota** : il peut y avoir présomption de gêne alors que l'installation respecte les niveaux limites fixés par l'arrêté préfectoral.

---

2 Dans le cas où la différence  $L_{Aeq} - L_{50}$  est supérieure à 5 dB(A), on utilise comme indicateur d'émergence la différence entre les indices fractiles  $L_{50}$  calculés sur le bruit ambiant et le bruit résiduel.  
L'indice fractile  $L_{50}$  représente le niveau sonore dépassé pendant 50 % du temps d'observation.

---

## ANNEXE 4 : CARNETS MÉTROLOGIQUES

## Vérification Réglementaire de Sonomètre

 Vérification primitive : 

 Vérification Périodique : 

 Vérification après réparation ou modification 

**Détenteur :**  
**GROUPE GAMBA LABEGE**  
 163 rue de Colombier  
 31670 LABEGE  
 France

### Matériel présenté à la vérification

	Constructeur	Modèle	N° de série
Sonomètre	01dB	SOLO	60335
Préamplificateur	01dB	PRE21S	13075
Microphone	01dB	MCE 212	166583
Calibreur	Norsonic	1251	27104

### Accessoires faisant partie du type certifié et présentés à la vérification

	Multispectre 1/1 et 1/3	RAL122 10.mètres	BAV112
BAP21 n° 10438	Octave	Calibreur 5117	n° 28503

les accessoires non identifiés ci-dessus ne sont pas contrôlés par l'état ou son représentant. Ils ne doivent pas être utilisés à l'occasion soit de l'application de textes législatifs et réglementaires, soit d'expertises.

### SONOMETRE CONFORME A LA REGLEMENTATION

 OUI

 X

 NON

La vérification a été effectuée conformément aux modalités d'exécution des vérifications du certificat

N° LNE-7121-REV.3

Du 20/12/10

fait à : Limonest

Le : 20/07/2016

 Cachet de l'organisme : 01dB-METRAVIB  
 200 chemin des Ormeaux  
 69578 Limonest  
 Tél. 04 72 52 48 00  
 Fax 04 72 52 47 47  
 Siret 409 869 708 00019 - APE 7120B

 Marque d'identification: **EZ69**

Prochaine vérification avant le : 20/07/2018

Vérification effectuée par : Bertrand Leroy

### Réparation ou modification

### Cachet de l'organisme

Intervention effectuée le :

L'absence ou la destruction de la vignette de vérification interdit l'utilisation du sonomètre à l'occasion soit de l'application de textes législatifs et réglementaires, soit d'expertises.

## Vérification réglementaire de sonomètre

Vérification primitive Vérification périodique Vérification après réparation ou modification 

**Détenteur :**  
**GAMBA ACOUSTIQUE**  
 163 Rue du Colombier  
 31670 LABEGE

### Matériel présenté à la vérification

	Constructeur	Modèle	N° de série
Sonomètre	OldB Metravib	SOLO MASTER	61583
Préamplificateur	OldB Metravib	PRE 215	16924
Microphone	OldB Metravib	MCE 212	96024
Calibreur	OldB Metravib	CAL 21	34924021

### Accessoires faisant partie du type certifié et présentés à la vérification

Filters Multispectre  $1/1$  et  $1/3$  Octaves  
 RAL122-10M; BAU112; BAP21 n° 11807  
 AKSUD 5117 n° 28503

Les accessoires non identifiés ci-dessus ne sont pas contrôlés par l'état ou son représentant. Ils ne doivent pas être utilisés à l'occasion soit de l'application de textes législatifs et réglementaires, soit d'expertises.

SONOMETRE CONFORME A LA REGLEMENTATION		OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
La vérification a été effectuée conformément aux modalités d'exécution des vérifications du certificat	Cachet de l'organisme <b>OldB METRAVIB</b> 6 avenue Louis Blériot 31570 Sainte-Foy d'Aigrefeuille Tél. 05 62 18 95 95 - Fax 05 61 83 98 31 Siret 409 889 708 00043 - APE 743 B				
N° LNE-71-21-Rev.3 Du 20/12/10					
Fait à : Sainte-Foy d'Aigrefeuille Le : 08/04/16	Marque d'identification :	BW31			
Prochaine vérification avant le : 08/04/18					
Vérification effectuée par : Sébastien ROLAND					

Réparation ou modification	Cachet de l'organisme
Intervention effectuée le :	
L'absence ou la destruction de la vignette de vérification interdit l'utilisation du sonomètre à l'occasion soit de l'application de textes législatifs et réglementaires, soit d'expertises.	

## Vérification Réglementaire de Sonomètre

 Vérification primitive : 

 Vérification Périodique : 

 Vérification après réparation ou modification 

**Détenteur :** **GROUPE GAMBA LABEGE**  
 163 rue de Colombier  
 31670 LABEGE  
 France

### Matériel présenté à la vérification

	Constructeur	Modèle	N° de série
Sonomètre	01dB	SOLO	65116
Préamplificateur	01dB	PRE21S	15413
Microphone	01dB	MCE 212	134970
Calibreur	Norsonic	1251	27104

### Accessoires faisant partie du type certifié et présentés à la vérification

BAP21	n° 12041	Multispectre 1/1 et 1/3 Octave	RAL122 10.mètres	BAV112
			Calibreur 5117	n° 28503

les accessoires non identifiés ci-dessus ne sont pas contrôlés par l'état ou son représentant. Ils ne doivent pas être utilisés à l'occasion soit de l'application de textes législatifs et réglementaires, soit d'expertises.

### SONOMETRE CONFORME A LA REGLEMENTATION

OUI

X

NON

La vérification a été effectuée conformément aux modalités d'exécution des vérifications du certificat

N° LNE-7121-REV.3

Du 20/12/10

fait à : Limonest

Le : 20/07/2016

 Cachet de l'organisme : 01dB-METRAVIB  
 200 chemin des Ormeaux  
 69578 Limonest  
 Tél. 04 72 52 48 00  
 Fax 04 72 52 47 47  
 Siret 409 869 708 00019 - APE 7120B

 Marque d'identification: **EZ69**

Prochaine vérification avant le : 20/07/2018

Vérification effectuée par : Bertrand Leroy

Réparation ou modification	Cachet de l'organisme
Intervention effectuée le :	
L'absence ou la destruction de la vignette de vérification interdit l'utilisation du sonomètre à l'occasion soit de l'application de texte législatifs et réglementaires, soit d'expertises.	



# Vérification Réglementaire de Sonomètre

 Vérification primitive : 

 Vérification Périodique : 

Vérification après réparation ou modification


**Détenteur :**

GANBA ACOUSTIQUE  
163, rue du Colombier  
31670 LABEGE

## Matériel présenté à la vérification

	Constructeur	Modèle	N° de série
Sonomètre	01dB	BLACK Solo 01	65097
Préamplificateur	01dB	PREZIS	11050
Microphone	01dB	NCE 212	110030
calibreur	01dB	CAL 21	34634206

## Accessoires faisant partie du type certifié et présentés à la vérification

Solo MASTER CALIBREUR AKSUD type S117 n° 28503 BAP 21 n° 11864 RAL122-100	RAL 122-50 BAV 112 MULTISPECTRE 1/2 et 1/3 OCTAVE
--	---

les accessoires non identifiés ci-dessus ne sont pas contrôlés par l'état ou son représentant. Ils ne doivent pas être utilisés à l'occasion soit de l'application de textes législatifs et réglementaires, soit d'expertises.

### SONOMETRE CONFORME A LA REGLEMENTATION

OUI

~~NON~~

01dB

La vérification a été effectuée conformément aux modalités d'exécution des vérifications du certificat.

N° LNE-7121-REV.3

Du 20/12/2010

 fait à : 8<sup>e</sup> FOY D'AIGREFEUILLE

Le : 12/10/2015

Cachet de l'organisme :

**01dB-Métravib**

6 avenue Louis Blériot

31570 Sainte-Foy d'Aigrefeuille

Tél. 05 62 18 95 95 - Fax 05 61 83 98 31

Siret 409 869 708 00043 - APE 743 B

Marque d'identification:

BW31

Prochaine vérification avant le : 12/10/2017

Vérification effectuée par : S. ROLLAND

#### Réparation ou modification

#### Cachet de l'organisme

Intervention effectuée le :

L'absence ou la destruction de la vignette de vérification interdit l'utilisation du sonomètre à l'occasion soit de l'application de textes législatifs et réglementaires, soit d'expertises.



**Vérification réglementaire de sonomètre**

Vérification primitive  Vérification périodique   
 Vérification après réparation ou modification

**Détenteur :** GANBA ACOUSTIQUE EDIEN  
 36 Avenue Joliot Curie  
 95140 GARGES LES GONNESSE

**Matériel présenté à la vérification**

	Constructeur	Modèle	N° de série
Sonomètre	01dB	SOLO MASTER	61585
Préamplificateur	01dB	PREZIS	14824
Microphone	01dB	PREZIS	94041
Calibreur	01dB	CR 21	34924021

**Accessoires faisant partie du type certifié et présentés à la vérification**

Calibreur ARSUD 5117 n° 28503  
 BAP 21 n° 11793  
 RMC 122-5N  
 BAV 112  
 MULTISPECTRE 1/1 et 1/3 OCTAVE  
 Les accessoires non identifiés ci-dessus ne sont pas contrôlés par l'état ou son représentant. Ils ne doivent pas être utilisés à l'occasion soit de l'application de textes législatifs et réglementaires, soit d'expertises.

<b>SONOMETRE CONFORME A LA REGLEMENTATION</b>		OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	<del>NON</del>
La vérification a été effectuée conformément aux modalités d'exécution des vérifications du certificat N° LNE-7121-REV.3 Du 20/12/2010		Cachet de l'organisme : <b>01dB-Métravib</b> 6 avenue Louis Blériot 31570 Sainte-Foy d'Agac Tél. 05 62 18 95 95 - Fax 05 61 43 98 31 Siret 499 869 708 00043 - APE 743 B		
Fait à : STE FOY D'AGREFEUILLE Le : 28/10/2015		Marque d'identification : Bw 31		
Prochaine vérification avant le : 28/10/2017				
Vérification effectuée par : S. ROLLAND				

Réparation ou modification	Cachet de l'organisme
Intervention effectuée le :	

L'absence ou la destruction de la vignette de vérification interdit l'utilisation du sonomètre à l'occasion soit de l'application de textes législatifs et réglementaires, soit d'expertises.



## Vérification Réglementaire de Sonomètre

Vérification primitive : Vérification Périodique : Vérification après réparation ou modification Détenteur :

GAMBA ACOUSTIQUE  
163 rue du Colombier  
31670 LABEGE

### Matériel présenté à la vérification

	Constructeur	Modèle	N° de série
Sonomètre	01dB	Black Solo 01	65620
Préamplificateur	01dB	PRE215	11699
Microphone	01dB	MCE212	45030
calibreur	01dB	CAL21	35 635206

### Accessoires faisant partie du type certifié et présentés à la vérification

Solo Master      Filtre Moyen 1/3 et 1/1      RAL 125-5M  
+ Multispectre 1/1 et 1/3

BAP21 n° 12170      BAV112

Calibreur AKSUD n° 28503

les accessoires non identifiés ci-dessus ne sont pas contrôlés par l'état ou son représentant. ils ne doivent pas être utilisés à l'occasion soit de l'application de textes législatifs et réglementaires, soit d'expertises.

### SONOMETRE CONFORME A LA REGLEMENTATION

OUI

~~NON~~

La vérification a été effectuée conformément aux modalités d'exécution des vérifications du certificat

N° LNE-7121 rev. 3

Du 20-12-10

fait à : 5<sup>ème</sup> Foy d'Aigrefeuille

Le : 26-02-16

Cachet de l'organisme :

01dB-Métravib

6 avenue Louis Blériot

31570 Sainte-Foy d'Aigrefeuille

Tél. 05 62 18 95 95 - Fax 05 61 83 98 31

Siret 409 869 708 00043 - APE 743 B

Marque d'identification:

BW31

Prochaine vérification avant le : 26-02-2018

Vérification effectuée par : P. CALMONT

#### Réparation ou modification

#### Cachet de l'organisme

Intervention effectuée le :

L'absence ou la destruction de la vignette de vérification interdit l'utilisation du sonomètre à l'occasion soit de l'application de textes législatifs et réglementaires, soit d'expertises.